

Présentation du rapport Développement Durable de la Mairie de Toulouse

Environnement et énergie

19-0425

Mesdames, Messieurs,

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les EPCI et Collectivités de plus de 50 000 habitants.

Conforme au décret et recommandations du Ministère, le rapport développement durable de la ville de Toulouse présente les actions menées, **sur le territoire et en interne**, au regard :

- de leur impact sur les **5 finalités du développement durable** :
 - renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires ;
 - lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
 - préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources ;
 - permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
 - fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- des **éléments de méthode** issus du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux :
 - évaluation et amélioration continue ;
 - transversalité du pilotage et des actions ;
 - participation des acteurs locaux et des habitants.

Ce rapport met en lumière des actions de la Mairie de Toulouse en matière de développement durable menées entre juin 2018 et juin 2019. Toutes les actions ne sont pas citées, certaines particulièrement emblématiques sont détaillées. L'objectif n'est pas l'exhaustivité mais la mise en cohérence des politiques publiques contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires. En outre, ce rapport permet d'informer l'ensemble des habitants et partenaires, acteurs indispensables du développement durable de notre territoire sur les grandes orientations prises et actions menées en faveur d'un développement durable. Enfin, certaines actions de compétence métropolitaine sont présentées dans ce rapport au regard de l'importance de leur impact sur le territoire de la Ville et/ ou du rôle que la Mairie joue dans le projet via ses compétences propres.

Ainsi le rapport démontre l'engagement de la Mairie de Toulouse en matière de développement durable sur la période 2018-2019 dans le prolongement des actions conduites les années antérieures. Celui-ci se traduit au travers :

- de **projets stratégiques et de planification** avec en premier lieu le Plan Climat Air Énergie Territorial et l'objectif de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le PLUiH, le Plan Mobilités 2020-2025-2030, le Projet urbain sont également des projets majeurs pour notre territoire, structurant les objectifs de la collectivité. L'articulation et la cohérence entre ces documents programmatiques constituent le socle de l'action territoriale en faveur d'un développement durable.

- **d'actions concrètes et opérationnelles** régulièrement évaluées telles que la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, le développement des jardins partagés, l'obtention du label « Territoire Bio engagé » grâce à une consommation responsable dans les cuisines centrales et la production d'aliments bio sur le domaine de Candie, la poursuite des aménagements du poumon vert de l'île du Ramier et des écoquartiers Cartoucherie et Toulouse Aérospatiale, le lancement des travaux pour la construction du bâtiment exemplaire E+C- de la future école élémentaire Jean Zay, l'achat de véhicules électriques pour une flotte exemplaire, la mise en place pour les citoyens du service Mairiebus et de la plateforme numérique de participation citoyenne « Je participe » ou encore la tenue du Forum « Toulouse plus verte ».

Le rapport 2019, sur la situation en matière de développement durable de la commune de Toulouse est annexé à la présente délibération et mis au débat au sein du Conseil.

En conséquence et si tel est votre avis, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable dans les termes présentés en annexe.

Article 2 : Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat portant sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 25/10/2019
reçue à la Préfecture le 25/10/2019
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**

François CHOLLET

Séance du vendredi 18 octobre 2019

10.1 – Présentation du rapport Développement Durable de la Mairie de Toulouse - 19-0425

Environnement et énergie - -

67

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Martine SUSSET, Aviv ZONABEND, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Françoise AMPOULANGE, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Monique DURRIEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE

- Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Jean-Baptiste de SCORRAILLE a donné pouvoir à Henri de LAGOUTINE, Gisèle VERNIOL a donné pouvoir à Michèle BLEUSE, Claude TOUCHEFEU a donné pouvoir à Isabelle HARDY

- Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Jean-Luc MOUDENC du dossier 5.3 au dossier 5.4; du dossier 5.7 au dossier 5.9 puis du dossier 6.3 au dossier 6.5, Marie DEQUE à partir du dossier 28.1, Elisabeth TOUTUT-PICARD à partir du dossier 3.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 3.1, Frédéric BRASILES du dossier 22.10 au dossier 33.1, Charlotte BOUDARD à partir du dossier 5.1, Joël CARREIRAS du dossier 5.3 au dossier 9.6, Vincentella de COMARMOND à partir du dossier 37.1, Pierre LACAZE à partir du dossier 22.1, Antoine MAURICE à partir du dossier 11.1, Romain CUJIVES du dossier 3.1 au dossier 9.6

- Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE du dossier 3.1 au dossier 4.7, Jean-Claude DARDELET du dossier 3.1 au dossier 4.7

Secrétaire de séance : Charlotte BOUDARD.

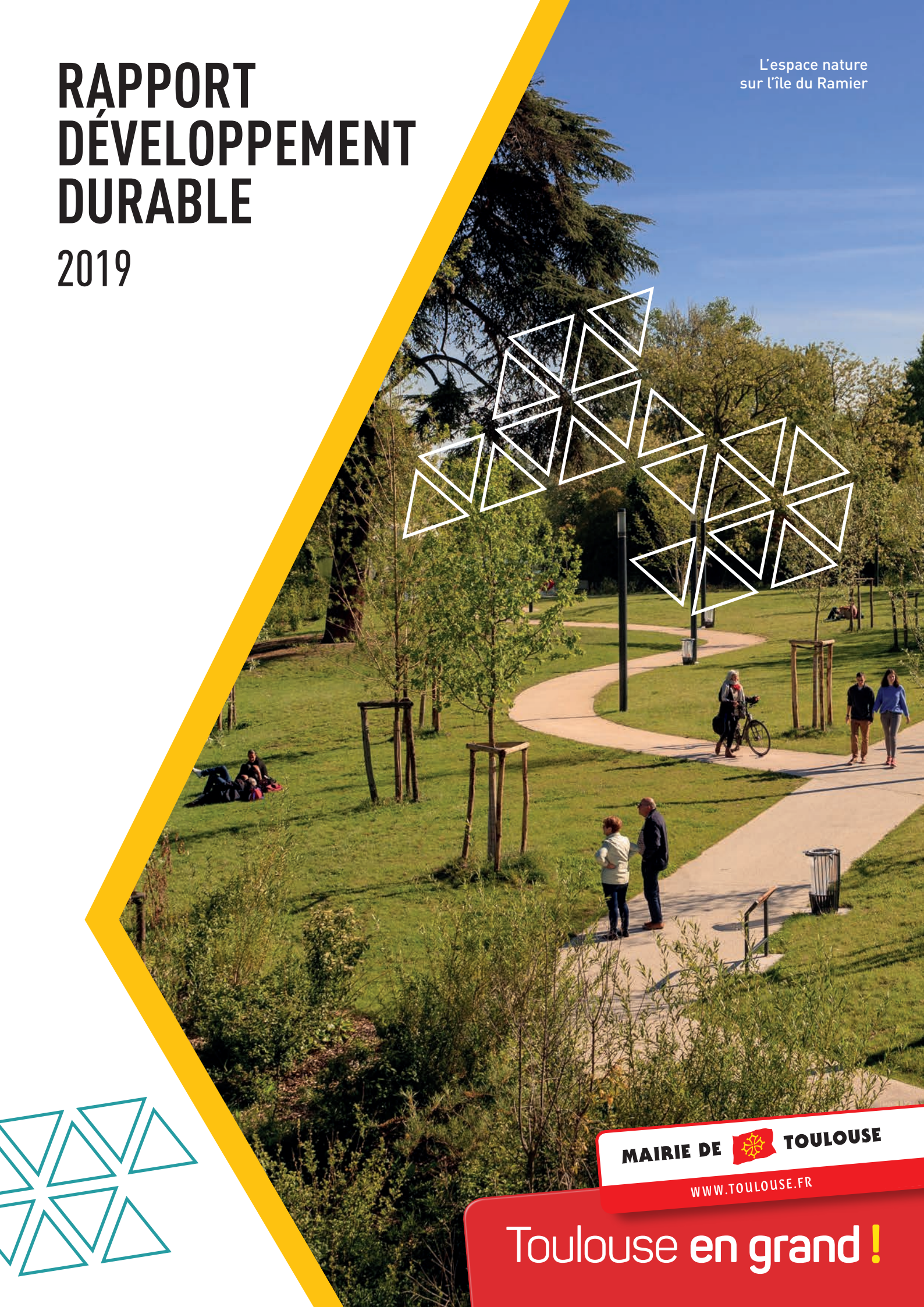
Résultat du vote :

Le Conseil Municipal prend acte

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019

L'espace nature
sur l'île du Ramier



MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !



Chiffres clés

La Ville de Toulouse c'est :

Le territoire



472 000
habitants



4^e
aire urbaine
de France



11 830 ha
de superficie



910 ha
d'espaces verts



Un fleuve : la Garonne
16,3 km
de traversée toulousaine



305 399
emplois



255 005
résidences principales



3^e
université de France (hors Paris) avec
132 400
inscrits dans l'Académie de Toulouse

La collectivité territoriale

- Budget primitif : 728,9 millions euros
- 69 élus, dont 19 maires de quartier





Édito



4^e ville de France et cœur de la Métropole, Toulouse connaît un essor économique et démographique d'ampleur, qui pose le défi de la transition énergétique.

Comment en effet, assurer l'équilibre entre croissance record et croissance verte ?

L'enjeu est de taille, puisqu'il place au centre de nos préoccupations le bien-être et la qualité de vie des Toulousains.

Ce rapport présente un état des lieux des actions engagées par la Mairie en 2018, afin de faire – notamment – de Toulouse un territoire résilient face aux extrêmes climatiques : une ambition conduite en transversalité par l'ensemble des services municipaux, pour répondre au plus juste aux challenges de demain.

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole





Sommaire

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 3

LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 4

1. RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE 8

Climat	9
Énergie.....	14
Transports	17

2. OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ AUX TOULOUSAINS 20

Nature en ville	21
Cadre de vie	24
Aménagement urbain.....	27

3. DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ET LA CITOYENNETÉ 34

Politique de la ville	35
Éducation, citoyenneté	35
Solidarité	36
Actions phares 2018-2019	37
Autres actions.....	37

4. INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE, FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES 38

Domaine agricole de Candie	39
Cuisine centrale.....	40

5. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES EN INTERNE 42

À Toulouse	43
Actions phares 2018-2019	43
Autres actions.....	45

6. INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS 46

À Toulouse	47
Actions phares 2018-2019	48
Autres actions.....	48

BAROMÈTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 51





Le rapport développement durable

Conforme au décret et recommandations du Ministère, le rapport sur la situation en matière de développement durable présente les actions menées sur le territoire et en interne par la mairie de Toulouse.

Les politiques et programmes de la collectivité sont présentés au regard :

- **de leur impact sur les 5 finalités du développement durable**
 - Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
 - Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
 - Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
 - Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
 - Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- **des éléments de méthode issus du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux**
 - Évaluation et amélioration continue
 - Transversalité du pilotage et des actions
 - Participation des acteurs locaux et des habitants

Ce rapport met en lumière des actions de Toulouse en matière de développement durable, conduites entre juin 2018 et juin 2019. L'objectif n'est pas l'exhaustivité mais la mise en cohérence des politiques publiques contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires. Enfin certaines actions de compétence métropolitaine sont présentées dans ce rapport, au regard de l'importance de leur impact sur le territoire de la ville, et/ou du rôle que la mairie joue dans le projet via ses compétences propres.





Les démarches territoriales de développement durable

DÉMARCHE 1. PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : UNE RÉPONSE LOCALE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est déjà en marche et il est mesurable sur le territoire de la Métropole qui est particulièrement sensible aux événements extrêmes que sont les vagues de chaleur, la sécheresse des sols, les pluies extrêmes. Ces évolutions devraient se poursuivre et s'intensifier au moins jusqu'au milieu du XXI^e siècle. Dans ce contexte de changement climatique et de problématiques liées aux ressources énergétiques, le Conseil métropolitain a adopté le 27 juin 2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

À la suite d'une large concertation engagée en 2016, le Conseil métropolitain a approuvé son projet de PCAET le 28 juin 2018. Ce projet a été ensuite soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, au Préfet et à la Présidente de Région. Toulouse Métropole a organisé une consultation publique en ligne, du 17 décembre 2018 au 16 janvier 2019 pour recueillir les avis citoyens sur ce projet.

Un plan d'actions opérationnel

Le Plan Climat métropolitain vise à apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques posés par ce changement climatique, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions 2018/2023 opérationnel, évolutif et participatif, porté par la Métropole et s'appuyant également sur la mobilisation locale des entreprises, des associations, des habitants, etc.

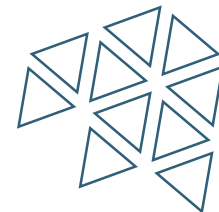
Ce plan d'actions poursuit quatre finalités :

- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la mise en œuvre de la transition énergétique favorisant la croissance verte ;
- l'atténuation de l'impact des activités du territoire sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie Climat de la Métropole vise à mettre en œuvre un scénario local de transition écologique prenant en compte l'évolution démographique du territoire et fixe, à horizon 2030, les objectifs de :

- réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2016 ;
- doublement de la part locale des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie du territoire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux dans une métropole en croissance, un programme de 83 actions a été adopté. Il concerne la rénovation énergétique des logements, les projets d'aménagement exemplaires, la préservation des espaces naturels, l'éco-mobilité, la production d'énergies renouvelables locales, l'appui aux acteurs économiques pour des projets durables et une agriculture périurbaine de proximité et de qualité, l'animation du territoire pour mobiliser toutes les catégories d'acteurs et enfin l'exemplarité de la collectivité sur les questions de gestion des bâtiments, de l'eau, des énergies renouvelables.



LE PLAN D'ACTIONS : l'essentiel en 5 points

1. Qualité de l'air

Déploiement d'un programme d'actions spécifiques pour réduire la pollution, préfiguration d'une zone à faibles émissions.

2. Éco-mobilité

Engagement sur le déploiement des transports en commun (métro, bus 100 % gaz naturel, téléphérique) et les modes actifs (plan vélo, aménagements piétons centre-villes, cœur de ville et canal).

3. Énergies renouvelables et de récupération

Doublement de la production d'énergies renouvelables et de récupération locales au travers de plusieurs projets (biogaz, photovoltaïque, réseaux de chaleur et de froid, géothermie, biomasse).

4. Projet Alimentaire de Territoire

Rapprocher les producteurs des consommateurs pour une alimentation de proximité et de qualité dans un partenariat innovant (Pays Portes de Gascogne et projets de territoire sur la métropole).

5. Innovations

- déploiement sur le territoire d'une démarche d'économie circulaire ;
- mesures en temps réel (1^{re} en France) de la température sur le territoire pour une métropole qui s'adapte au changement climatique.

La construction de ce PCAET s'est faite avec l'appui de multiples partenaires et à l'issue de nombreuses consultations et rencontres avec les citoyens (rencontres citoyennes, consultation en ligne), avec les communes, les EPCI et les métropoles voisines, avec la Région, les associations...



Pour en savoir plus :
www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/plan-climat

Un programme
de 83 actions
pour mettre en œuvre
la stratégie climat
et engager
la transition.

La mobilisation des acteurs du territoire est par ailleurs indispensable car les actions de la Métropole ne pourront suffire, à elles seules, à atteindre les objectifs fixés. Chacun a un rôle à jouer et c'est par la multiplication des actions que la transition énergétique pourra s'effectuer. Ainsi, la Métropole a engagé, notamment au travers de ses « Ateliers des Idées », un plan de mobilisation spécifique pour impulser une dynamique, identifier les opportunités et les synergies avec un réseau d'acteurs territoriaux (entreprises, associations, étudiants, communes métropolitaines).

La cohérence et l'articulation du PCAET avec l'ensemble des autres documents structurants du territoire est une priorité.

La Métropole affirme une politique de lutte et d'adaptation face au changement climatique engageant l'ensemble de ses compétences et, notamment, celles de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Ainsi, une attention particulière a été apportée à la cohérence entre le PCAET et les différents documents stratégiques et de planification : Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat (PLUi-H), Plan des Mobilités (PDM) mais aussi trajectoire de la Région à Énergie Positive (REPOS).

- **Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUi-H) :** des mesures ont déjà été anticipées et introduites en lien avec les enjeux Climat Air Énergie comme la préservation de la trame verte et bleue, la réduction du rythme de la consommation foncière, la possibilité d'interdire la construction d'établissements sensibles dans les zones exposées aux NO₂.
- **Projet Mobilités (PDM) :** le projet Mobilités, projeté à l'échelle territoriale du PCAET, contribue à hauteur de -22 % aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre à horizon 2030. Les compétences propres à la Métropole, notamment les pistes cyclables (Plan vélo) mais également la compétence rénovation de l'habitat ou encore l'animation territoriale, constituent les leviers complémentaires qui permettront d'atteindre les 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air.

DÉMARCHE 2. LE PROJET MOBILITÉS 2020-2025-2030

Ce document cadre valant révision du PDU (plan de déplacement urbain) de la grande agglomération toulousaine est élaboré par Tisséo Collectivités. Il permet de définir les principes d'organisation du transport des personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement ; il planifie les grandes infrastructures de transport dans une logique de cohérence urbanisme-transport en lien avec le PLUi-H.

Une enquête publique a été menée durant l'été 2017. Les conclusions de cette enquête ont été publiées le 14 décembre 2017. Le Projet Mobilités a été approuvé au Comité Syndical du 7 février 2018 et est exécutoire depuis le 8 février 2018.

Les objectifs stratégiques du Projet Mobilités sont les suivants :

- **Axe 1 :** Mettre en œuvre une politique de transports en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires «ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée».
- **Axe 2 :** Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun «ou comment développer la ville et les transports en commun».
- **Axe 3 :** Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités

résiduelles du réseau routier structurant «ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements».

En 2025, le réseau structurant de transports en commun (dont la 3^e ligne de métro) permettra de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération (52 %). À l'horizon 2030, en intégrant les perspectives du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), 6 habitants sur 10 seront desservis par le réseau structurant de transports en commun et 7 emplois sur 10.

Le projet Mobilité 2020-2025-2030 tend à poursuivre la dynamique du développement de l'usage des transports en commun et du moindre usage de la voiture ; il doit aboutir à une augmentation des parts modales de la marche à pied et du vélo.

Le projet Mobilité dessine une vision à long terme des transports, qu'ils soient structurants ou de proximité, à l'échelle de l'agglomération toulousaine. Son enjeu est d'apporter une réponse adaptée et innovante pour absorber les 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires que va générer, d'ici 10 ans, la dynamique démographique de la Métropole. Au total, ce sont 3,8 milliards d'euros qui seront investis d'ici 2030 dans le développement des transports en commun.

Pour en savoir plus :
www.toulouse-metropole.fr/missions/deplacements/projet-mobilites-2020.2025.2030

DÉMARCHE 3. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT (PLUi-H)

Le PLUi-H fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol pour les 37 communes de la Métropole. Engagée en 2015, l'élaboration du PLUi-H a donné lieu à une concertation en 2016 et 2017 dans le cadre de réunions publiques puis le projet a été arrêté en Conseil de la Métropole en octobre 2017. Ayant fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 30 mars au 17 mai 2018, ce nouveau PLUi-H a été approuvé le 11 avril 2019 et est entré en application le 18 mai 2019.

Ce document de planification stratégique comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le thème de la transition énergétique et écologique est abordé de manière transversale dans chacun des axes stratégiques.

À l'horizon 2030, la population métropolitaine atteindra près de 900 000 habitants. Le contexte de changement climatique et de transition énergétique implique une vigilance toute particulière sur le mode de développement urbain qui sera privilégié.

Le PLUi-H fait écho à la nécessité d'entretenir l'attractivité de la dynamique toulousaine, tout en ancrant la manière de produire de la ville dans une approche de développement plus sobre et durable.

L'ambition du PLUi-H est de soutenir et d'accompagner l'attractivité en misant sur la qualité de vie par les axes suivants :

- une croissance urbaine inscrite dans la logique de développement durable ;
- une recomposition de la ville sur elle-même, soucieuse de l'harmonie et du « bien être » urbain ;
- un environnement à considérer pour ce qu'il apporte à la qualité de vie et au bien commun.

Les principales avancées du PLUi-H en matière de développement durable :

- il intègre comme principe fondateur de considérer la trame verte et bleue comme un guide du choix d'aménagement du territoire ; ces espaces de nature en ville contribuent au cadre de vie, au confort thermique, au bien être et au lien social entre les habitants ; la protection de ces espaces (réserve écologique, paysage) est primordiale ;
- l'ambition du PLUi-H est de maintenir l'équilibre actuel de parité d'occupation des sols entre les espaces urbains d'une part et les espaces agricoles et naturels d'autre part. L'objectif est de mobiliser en priorité les zones urbanisées (U) et à urbaniser «AU» ouvertes afin de maintenir la part des espaces agricoles métropolitains ;

Le Projet Mobilités vise à absorber 500 000 déplacements supplémentaires d'ici 10 ans.



**D'ici 2030,
Toulouse Métropole
comptera
900 000 habitants**

- il renforce le lien entre urbanisme et mobilités : il prévoit d'accueillir en priorité les nouveaux habitants dans le tissu urbain situé au contact de la desserte des transports en commun performante actuelle ou future (réseau structurant : métro, tram, gares, Linéo, etc...)
- il introduit pour la première fois un volet qualité de l'air en permettant l'interdiction de construire des établissements sensibles dans les zones exposées aux oxydes d'azote.

Son application, depuis mai 2019 permet d'ores et déjà de mettre en œuvre les règles favorables au développement durable. À titre d'exemple, on peut citer :

- la mutualisation possible pour le stationnement des véhicules motorisés et l'économie d'espace que cela génère ;
- l'obligation dans toutes les constructions nouvelles, les modifications ou les changements de destination, de création de stationnements vélos clos, couverts, facilement accessibles et pouvant être répartis sur l'unité foncière. Les normes demandées ont été adaptées en fonction des secteurs de la Métropole et des destinations des constructions ;
- la gestion intégrée du risque inondation visant à prendre en compte le contexte ;
- l'introduction du Coefficient de Surface Éco-aménageable (surface permettant l'infiltration de l'eau) et sa généralisation dans les zones d'activités. L'infiltration de l'eau dans les sols permet notamment la diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain et la végétalisation de ces zones.

Ces multiples règles induisent un échange avec les porteurs de projets en amont du dépôt des autorisations d'urbanisme et s'accompagnent de la mise en place d'espaces de dialogue et de la formalisation d'outils d'accompagnement.

En outre, à peine approuvé, le PLUi-H est d'ores et déjà en train d'évoluer afin de permettre la réalisation de projets ayant également une approche favorable au développement durable : projets de mise en comptabilité du PLUi-H pour la réalisation d'infrastructures de transports en commun performants (Téléphérique Urbain Sud, ligne de métro Toulouse Aerospace Express) ou pour la réalisation de projets d'aménagement exemplaires comme le site Guillaumet.

Enfin, le PLUi-H fait l'objet d'une démarche d'évaluation, engagée dès à présent pour s'inscrire dans un processus d'amélioration permanente en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques portées par Toulouse Métropole en faveur du développement durable. Dans cette optique, certains travaux ont d'ores et déjà été lancés en vue d'une intégration dans le document d'urbanisme lors d'une prochaine évolution tels l'inventaire du patrimoine végétal, l'atlas climatique des îlots de chaleur urbains, ou l'intégration de dispositions issues du Schéma Directeur des Énergies par exemple.

Pour en savoir plus :

www.toulouse-metropole.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-habitat

PROJET URBAIN TOULOUSAIN

Afin d'anticiper son expansion démographique et structurer son développement territorial sur le long terme et autour de priorités fortes, la mairie de Toulouse a élaboré le Projet Urbain Toulousain.

En 2016 et 2017, six études menées sur les six secteurs qui composent Toulouse ont été confiées à des équipes pluridisciplinaires reconnues, composées notamment d'architectes, d'urbanistes, de sociologues et de spécialistes en mobilités ou environnement, en lien avec les associations de quartier.

Trois échelles structurent le cadre de vie : celle de la ville-métropole et des grands projets structurants, celle du quartier où doivent se conjuguer commerces, équipements, agréments et services du quotidien, et enfin celle de la rue qui compose un cadre de vie plus intime mais essentiel.

Sur chacune de ces échelles, le Plan-Guide, élaboré en 2019, décline ces cinq priorités :

- Environnement (développer la nature en ville) : créer cinq grands parcs toulousains ; renforcer les liaisons végétales et paysagères ; multiplier les jardins de proximité ;
- Mobilité (faciliter les déplacements) : améliorer l'offre de transports en commun ; faire respirer les faubourgs toulousains ; conforter la place du piéton et du cycliste ;
- Convivialité (soigner l'espace public) : rénover et étendre le grand centre-ville ; repenser les centralités métropolitaines ; révéler les cœurs de quartier ;

- Activité (accompagner l'économie) : conforter les territoires majeurs de l'économie ; renouveler et diversifier les secteurs d'activités ; consolider les commerces et services de proximité ;
- Formes urbaines (valoriser Toulouse) : faire rayonner la ville emblématique ; respecter l'identité des quartiers ; exiger la qualité des projets.

La création des cinq Grands Parcs vise à renforcer l'armature naturelle autour des cours d'eau qui traversent Toulouse. À l'image du Grand Parc Garonne, quatre nouveaux parcs seront aménagés :

- Grand Parc du Touch : d'une longueur de 6,5 km et d'une largeur de 90 à 400 m, à la limite ouest de Toulouse, ce corridor boisé fait le lien entre la grande base de loisirs de la Ramée et la Garonne ;
- Grand Parc Margelle : d'une longueur de 8 km et d'une largeur de 14 à 500 m, la Margelle est un petit coteau paysager qui relie les châteaux de Candie, Reynerie, Mirail et le jardin du Barry ;
- Grand Parc Canal : d'une longueur de 18,5 km et d'une largeur de 50 à 100 m, les lieux singuliers et les berges qui longent les canaux historiques (canal du Midi, de Brienne & Latéral) seront valorisés ;
- Grand Parc de l'Hers : d'une longueur de 13,5 km et d'une largeur de 200 à 600 m, la vallée de l'Hers forme une ceinture verte à l'Est qui marque l'entrée dans la ville.

Pour en savoir plus : www.toulouse.fr/web/projet-urbain/projet-urbain-pour-toulouse-demain



RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

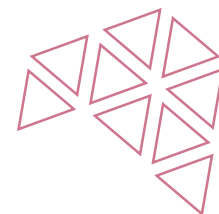
Le rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) met en évidence une augmentation globale de la température moyenne de 1,1 à 6,4 °C d'ici à 2100 (par rapport à la température moyenne de l'année 1990), se traduisant par une constante augmentation des températures minimales et une augmentation des températures maximales en été.

Ce changement climatique entraîne des modifications sur la disponibilité de la ressource en eau, sur l'importance des risques d'inondation, sur la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes...

Autant de pressions impactant les populations, les activités économiques et les ressources naturelles.



**De 1,1
à 6,4 °C**
de plus
en moyenne
d'ici à 2100



CLIMAT



Baisse de l'ordre de
5 %
des émissions de GES
entre 2010 et 2018

CHIFFRES CLÉS

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales sur le territoire sont estimées à 1 858 554 teq CO₂ pour l'année 2018 (méthodologie ATMO actualisée juin 2019)
- Le secteur des transports est le premier contributeur aux émissions de GES à hauteur de 55 %
- Baisse de l'ordre de 5 % des émissions de GES entre 2010 et 2018 (données ATMO 2019)

Le programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole comprend des mesures d'adaptation et d'atténuation de l'impact sur le changement climatique. Le jeudi 11 avril 2019, lors du conseil de la Métropole, les élus ont validé la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie en cohérence avec le PCAET. La Métropole s'engage ainsi, avec un réseau de villes européennes, à mettre en place une politique ambitieuse en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

TOULOUSE MÉTROPOLISÉE CIT'ERGIE

Reconnaissance de sa politique Air Énergie Climat, la Métropole a reçu le label Cit'ergie en juin 2019. **Label européen d'excellence**, porteur d'amélioration continue des collectivités, la démarche vise à encourager et valoriser les politiques publiques pour l'air, l'énergie et le climat. Le label Cit'ergie récompense les efforts engagés dans le cadre d'une démarche globale (Patrimoine, aménagement, approvisionnement énergétique, déplacements, organisation interne et communication...).

Chacune des collectivités engagées dans la démarche voit sa politique publique évaluée par un conseiller **indépendant** selon un référentiel européen (en France, c'est l'ADEME

qui porte ce label) et son dossier analysé par la commission nationale du label. Des visites annuelles du conseiller sont prévues pour suivre l'avancement des actions de la Métropole, dans une optique d'amélioration continue. Grâce à cette démarche de labellisation, la Métropole peut comparer son action aux autres collectivités et ainsi identifier ses forces et ses faiblesses. À ce jour, 192 collectivités en France sont engagées dans la démarche et 47 ont obtenu le label Cit'ergie. Tous les 4 ans, un nouvel audit est réalisé et le label est remis en jeu.



ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le 27 juin 2019
c'est la version définitive
du PCAET intégrant les
amendements
et le dispositif de suivi
évaluatif qui a été
adoptée en Conseil
métropolitain

Toulouse Métropole a définitivement adopté le 27 juin 2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Suite à une large concertation engagée en 2016, le Conseil Métropolitain avait approuvé son projet de PCAET le 28 juin 2018. Ce projet a été ensuite soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, au Préfet et à la Présidente de Région. Toulouse Métropole a organisé une consultation publique en ligne, du 17 décembre 2018 au 16 janvier 2019 pour recueillir les avis citoyens sur ce projet. **Les contributions ont donné lieu à plusieurs amendements :**

- **d'ordre technique :** compléments d'information et précisions méthodologiques ;
- **d'ordre stratégique :** renforcement de l'ambition sur la réduction, à horizon 2030, de la part modale des véhicules thermiques individuels (- de 50 % des déplacements) ; renforcement de l'ambition sur la réduction de la consommation d'espaces : travail engagé pour la prochaine révision du PLUi-H ; renforcement de l'ambition en matière de développement des Énergies Renouvelables (EnR) à échéance 2030 : prise en compte dans le Schéma Directeur des Énergies en cours ;

- **relatifs à l'animation et au suivi du PCAET :** précisions sur le dispositif de suivi ; implication des acteurs du territoire.

En parallèle, la Métropole a engagé la mise en œuvre des actions et a défini le système de suivi évaluatif. Le 27 juin 2019, c'est la version définitive du PCAET intégrant les amendements et le dispositif de suivi évaluatif qui a été adoptée en Conseil métropolitain.

Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- le diagnostic territorial ;
- la stratégie territoriale (votée en avril 2017 et qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à horizon 2030) ;
- le plan d'actions 2018-2023 (qui comporte plus de 80 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité, de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires) ;
- le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'actions.

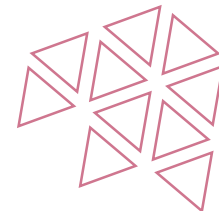
50 %
d'espaces
agro-naturels
=
3 ans
d'émissions
de gaz à effet
de serre stockés

Le diagnostic territorial

1. **Une dynamique démographique particulièrement forte** : un défi supplémentaire à relever.
2. **Des émissions de gaz à effet de serre en baisse** entre 2008 et 2015, surtout sur les secteurs industriels et tertiaires mais stabilité des émissions transports (qui représentent plus de la moitié des émissions globales en 2015).
3. **Les transports** : 1^{er} contributeur pour les émissions de gaz à effet de serre suivi par le résidentiel : ces 2 secteurs constituent les enjeux majeurs du PCAET.
4. **Un atout fort** : 50 % d'espaces agro-naturels qui stockent du carbone (l'équivalent de 3 ans d'émissions de gaz à effet de serre) et qui régulent les températures participant ainsi à l'adaptation du territoire au réchauffement climatique.
5. **Qualité de l'air** : un enjeu majeur de santé. Comme pour les émissions de gaz à effet de serre, les transports sont les 1^{ers} émetteurs de polluants atmosphériques, suivis par le secteur résidentiel. On constate sur les grands axes routiers, des dépassements réguliers des seuils réglementaires pour les oxydes d'azote.
6. **Une forte dépendance aux énergies fossiles** indiquant la nécessité d'une plus grande sobriété énergétique et d'un développement de la production d'énergies renouvelables locales.



Vue aérienne de la Garonne



Le plan d'actions 2018-2023

La collectivité met en œuvre un programme de 83 actions déployé de 2018 à 2023.



- 62 actions concourent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
- 31 actions concourent à l'adaptation du territoire face au changement climatique ;
- 40 actions concourent à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- 22 actions favorisent la croissance verte



5 axes centrés sur les compétences de la collectivité et 1 centré sur l'animation du territoire



Axe 1 - Assurer le bien vivre dans l'écométropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements

Ambition : plus de la moitié des métropolitains vivants dans un logement agréable et performant en 2030 (rénové ou postérieur à la Réglementation Thermique 2012).

Actions : programmes de rénovation énergétique, projets d'aménagement exemplaires et préservation des espaces naturels.



Axe 2 - Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'écomobilité

Ambition : plus de 50 % des déplacements autrement qu'en véhicules motorisés thermiques individuels à l'horizon de 2030.

Actions : déploiement des transports en commun, des modes actifs, plan de déplacement des marchandises, etc.



Axe 3 - Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables

Ambition : doubler la consommation des énergies renouvelables sur le territoire d'ici 2030.

Actions : projets photovoltaïques, biogaz, réseaux de chaleur, géothermie, biomasse, etc.



Axe 4 - Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente

Ambition : 1 emploi sur 10 dans les métiers verts en 2030.

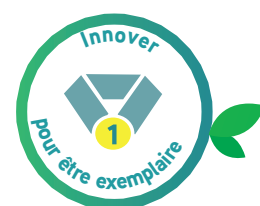
Actions : appui aux acteurs économiques pour des projets durables, agriculture périurbaine de proximité et de qualité, etc.



Axe 5 - Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique

Ambition : faire agir toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique dans le cadre du PCAET.

Actions : suivi et réajustement du plan d'actions, animation de réseaux, lancement d'appels à projets, etc.



Axe 6 - Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Ambition : une collectivité à énergie positive en 2030.

Actions : gestion énergétique des bâtiments, gestion de l'eau, énergies renouvelables, etc.



RÉALISATIONS 2018-2019

80 actions sur 83 ont été engagées. Un dispositif de suivi évaluatif a été mis en place pour mesurer l'avancement des actions et des objectifs visés à l'aide d'indicateurs. Une évaluation intermédiaire est prévue pour 2021 et une évaluation complète sera menée en 2024. Le PCAET a vocation à être enrichi chaque année avec les partenaires et les forces vives du territoire.

Dans cette optique, un représentant de chacun des collèges partenaires du PCAET, « Entreprises », « Communes », « Associations » et « Étudiants », a été intégré au Comité Stratégique de suivi. Le rôle de chaque représentant au sein de ce comité sera de relayer la parole du collège qu'il représente et de participer aux débats et orientations proposées.»

La mobilisation du territoire

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la mise en œuvre de la Transition Énergétique, la Métropole mobilise les acteurs du territoire afin d'engager une dynamique collective autour des enjeux du Plan Climat.

- **Des ateliers des idées avec les associations** ont été organisés en novembre 2018 puis en mars 2019 et un atelier des idées des communes a été organisé en janvier 2019 pour poursuivre le travail amorcé dans le cadre de l'élaboration du plan climat. Ces ateliers offrent l'occasion d'échanges autour de la finalisation du PCAET et de sa mise en œuvre opérationnelle.
- **Des ateliers des idées avec les entreprises** ont été organisés pour co-construire une feuille de route sur l'économie circulaire (22, 23 et 24 mai 2019), le programme alimentaire de territoire (20 mai 2019) et le schéma de développement des énergies (28 mai 2019).
- **Une consultation publique** en ligne a été organisée du 17 décembre 2018 au 16 janvier 2019 afin de recueillir les avis sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les citoyens pouvaient consulter l'ensemble des documents du Plan Climat puis transmettre leurs contributions et avis via un formulaire électronique accessible sur le site internet de la Métropole ou via un registre papier mis à disposition du public à l'accueil du siège de la Métropole avec l'ensemble des documents soumis à la consultation. Cette consultation a fait l'objet de 516 contributions.
- **Un événement Copernicus Hackathon et Climathon.** En octobre 2018, le pôle de compétitivité Aerospace Valley, a invité durant 24 heures des citoyens volontaires à contribuer à l'élaboration de solutions inédites pour lutter contre le changement climatique sur la base de données satellitaires au sein du B612, nouveau bâtiment dont les activités sont tournées vers l'innovation du secteur spatial et aéronautique.
- **Un Hackathon étudiants Plan Climat :** le 2 avril 2019, dans le cadre du PCAET et de la démarche d'innovation urbaine portée par la Smart City et le Conseil toulousain de la vie étudiante, le Hackathon « Les étudiants relèvent le défi du zéro déchet » s'est déroulé au Quai des savoirs pour réfléchir et imaginer des solutions innovantes à la problématique des déchets dans les campus étudiants. 4 projets ont ainsi été approfondis par 53 contributeurs accompagnés de 6 coaches et 10 experts : sensibiliser les étudiants aux comportements éco-responsables et au tri sur le campus ; concevoir un kit restauration zéro déchets ; développer un espace avec un système de compost accessible aux étudiants ; réfléchir à l'enjeu des déchetteries urbaines. Les opérations à poursuivre suite au Hackathon ont clairement été définies et sont actuellement développées par les porteurs de projet.
- **La Semaine du Développement Durable** du 25 mai au 6 juin 2019. Les toulousains ont été invités à venir découvrir les projets mis en œuvre par la Métropole pour réduire l'empreinte écologique et énergétique. Des visites ont été organisées : visites de bassins pluviaux et noues (fossé végétalisé large et peu profond) de l'éco-quartier du Vidailhan, visite des potagers des jardins du Muséum, visite du réseau de froid du quartier de la Cartoucherie, visite du centre de tri des déchets, visite du port Saint-Sauveur labellisé Pavillon bleu, découverte de l'expérimentation de pavés rafraîchissants sur le quartier Toulouse Aerospace, visite de la ressourcerie associative La RemiXerie. Mais aussi : Fête de la nature à Quint-Fonsegrives, journée de conférences autour des pollutions au Quai des savoirs, organisation d'un club sciences à Bourbaki, portes ouvertes au Domaine de Candie, Rando-vélos, journée d'animations aux jardins du Muséum, Café Bricol, etc.



Hackathon étudiants Plan Climat du 2 avril 2019, conception d'un kit zéro déchet



Village du climat 2019 sur les allées Jules-Guesde à l'occasion de la semaine du développement durable

- **Village du Climat**, le 26 mai 2019, sur les allées Jules-Guesde à Toulouse. 42 exposants (associations, entreprises et partenaires de la Collectivité) ont présenté des solutions concrètes autour des enjeux de la consommation durable, les déplacements propres ou de l'utilisation d'énergies renouvelables afin que chacun puisse agir à son échelle. De nombreux ateliers, expositions, jeux, animations, maquettes et projections ont été proposés dans un cadre familial et ludique.
- **Appel à projet citoyens : prix spécial PCAET**. Il a été remis lors du 4^e Forum Smart City, le 12 décembre 2018 consacré aux enjeux climat, mobilité, projet urbain et international. Ce prix spécial 2018, d'une valeur de 5000€, a été attribué à un projet contribuant à l'atteinte des objectifs du PCAET : EDENN (Espace de Démonstration et d'Expérimentation à la Nature urbainNe), projet de création d'un éco-pôle dédié à l'alimentation et l'agriculture urbaine répondant aux enjeux d'accompagnement de la transition écologique par l'aménagement de jardins comestibles en milieu urbain, le soutien des petits producteurs locaux, et favorisant l'économie agricole locale, une meilleure santé et le bien-être au travail.

PERSPECTIVES

Le plan d'actions : atteinte des objectifs stratégiques

Le programme d'actions 2018/2023 a été évalué quant à sa capacité à atteindre les ambitions fixées dans la stratégie. Les actions déployées permettront d'atteindre 70 % des objectifs visés en terme de réduction de gaz à effet de serre, 65 % des objectifs de réduction de la consommation énergétique et 100 % des objectifs sur les énergies renouvelables. En complément, la mobilisation des acteurs du territoire et les avancées technologiques et réglementaires permettront d'atteindre 100 % des objectifs fixés.

Le plan d'actions : suivi et évaluation

Le PCAET est un plan agile et évolutif. Dans une démarche d'amélioration continue, il est doté d'un dispositif de suivi évaluatif qui permettra de suivre annuellement les actions. Par ailleurs, il fera l'objet d'une évaluation intermédiaire au bout de 3 ans ainsi que d'une évaluation complète au bout de 6 ans. Il a vocation à monter en puissance et à être enrichi chaque année avec les partenaires et les forces vives du territoire.

VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN ÉTAT D'URGENCE ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

À l'occasion de la séance du 14 juin 2019, le Conseil municipal de Toulouse a voté un vœu pour la mise en place d'un état d'urgence climatique et écologique. Le Conseil municipal a demandé au Gouvernement la mise en place d'un état d'urgence écologique et climatique, marquant la mobilisation de l'ensemble de la nation en faveur d'une transition écologique juste et ambitieuse, vers une économie décarbonée permettant de mieux respirer, mieux se nourrir et préserver la biodiversité.

Il a demandé également une adaptation de la France au changement climatique, la mise en place d'une refonte de la fiscalité en faveur de la transition écologique et de la capacité d'action des Collectivités territoriales, pour imaginer et financer des projets à la hauteur des défis. Le Conseil municipal s'est engagé également à étudier en amont l'impact de toutes les décisions de la mairie de Toulouse sur le climat et la biodiversité.

► ÉNERGIE

CHIFFRES CLÉS



18 000
logements
toulousains alimentés
en chauffage
et en eau chaude

- Taux d'énergie renouvelable ou de récupération (EnRRS) supérieur à 60 % sur les réseaux de chaleur urbain (RCU) gérés par Toulouse Métropole
- 40 km de réseaux de chaleur urbain sur le territoire (40 km pour le Mirail), 20 km supplémentaires installés pour le réseau de chaleur et de froid de Plaine Campus
- Nombre d'équivalents logements desservis par ces réseaux : 18 000 actuellement



40 km
de réseaux de chaleur urbains
en service

ACTIONS

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES : MODERNISER LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

Autorité organisatrice de l'énergie, Toulouse Métropole a engagé en 2018 l'élaboration du schéma directeur des énergies, **outil de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies** sur son territoire.

Dans le même temps, la Métropole poursuit ses actions en matière de :

- maîtrise de la demande en énergie,
- développement des énergies renouvelables.

La conception de cet outil opérationnel de planification énergétique se déroule en plusieurs phases :

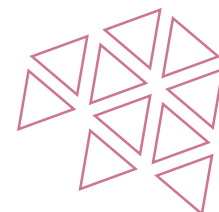
- diagnostic des consommations et des productions d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), ainsi que des réseaux de distribution qui permettent leur circulation,
- projection des évolutions énergétiques du territoire en tenant compte des évolutions environnementales, démographiques et techniques,
- définition de scénarios à horizon 2020, 2030 et 2050 intégrant les objectifs nationaux, régionaux (REPOS) et métropolitain (PCAET) pour aboutir à un plan d'actions

Le diagnostic et les scénarisations réalisés ont permis d'identifier trois thématiques prioritaires pour le territoire :

- rénovation énergétique des logements,
- performance énergétique des logements neufs,
- développement du solaire photovoltaïque.

Ces thématiques ont été développées en mai 2019 dans le cadre d'ateliers avec les acteurs locaux du territoire qui ont un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique.

Cette première phase de concertation a permis de travailler sur les premières déclinaisons opérationnelles et seront suivies de phases de concertations complémentaires.



DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Plaine Campus

Toulouse Métropole continue à développer ses réseaux de chaleur qui présentent de nombreux avantages économiques et écologiques par rapport au chauffage individuel.

En 2018, a été engagée la construction du nouveau réseau de chaleur Plaine Campus, avec la création de près de 20 km de réseaux calorifugés pour valoriser la chaleur de l'usine d'incinération du Mirail vers le CHU de Rangueil, le quartier Rangueil/Sauzeulong, la zone d'aménagement concerté (ZAC) Empalot, jusqu'à la ZAC Toulouse Aerospace. À terme, le réseau sera étendu pour desservir la ZAC Malepère.

Avec ses 120 GWh délivrés, il permettra d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire environ 15 000 équivalents logements, évitant ainsi le rejet dans l'atmosphère de 19 000 tonnes de CO₂. En effet, grâce à la valorisation de la chaleur fatale de l'usine d'incinération et du centre de recherche Clément Ader, le taux d'énergie renouvelable et de récupération de ce réseau atteindra près de 70%.

La mise en service de ce réseau est prévue à l'automne 2019, à l'issue des derniers travaux de raccordements.

↻
20 km
de réseaux
calorifugés
installés

Mirail

En décembre 2018, le réseau de chaleur « historique » du Mirail a été récompensé pour la 6^e année consécutive par l'obtention du label « écoréseau de chaleur ». Ce label récompense les réseaux de chaleur les plus vertueux en fonction de 3 critères de performance environnementale, économique et sociale. Alimenté à 99 % par la chaleur fatale issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Mirail et avec un prix moyen de 43 € HT/MWh, inférieur de plus de 30 % à la moyenne nationale des réseaux de chaleur, le réseau du Mirail répond largement à ces exigences.

En 2019 et en 2020, les extensions du réseau continuent avec notamment la poursuite de son développement sur la ZAC Cartoucherie.

Schéma directeur réseaux de chaleur

En 2018, la Métropole a engagé la réalisation d'un Schéma directeur des réseaux de chaleur afin d'étudier les perspectives de développement sur le territoire.



Usine d'incinération des ordures ménagères du Mirail, obtention du label « écoréseau de chaleur »

VALORISATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLÉ ET DE SES COMMUNES À TRAVERS LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

De 2018 à 2019, le prestataire « Économie d'Énergie » est missionné par la Métropole pour valoriser auprès de l'État les économies d'énergie réalisées grâce à des travaux de la Métropole et de ses communes. Ces travaux peuvent concerner la rénovation de bâtiment, le remplacement d'éclairage public ou encore

le remplacement des pompes d'une station d'épuration. Cette valorisation auprès de l'État permet de récupérer des « certificats d'économie d'énergie » qui peuvent ensuite être vendus sur un marché dédié et ainsi constituer une source de revenu pour la Métropole et ses communes.

PRIX ÉNERGIE CITOYENNE

Toulouse Métropole a été lauréate des Métropoles du prix Énergies Citoyennes 2018. Ce prix vient récompenser les actions en faveur de la transition énergétique : la

centrale photovoltaïque du Marché d'Intérêt National (MIN) et le réseau de chaleur et froid alimenté à 100 % par la valorisation énergétique des déchets.

DÉVELOPPER LE PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de panneaux photovoltaïques citoyens



2 000 m²
de panneaux
photovoltaïques
citoyens

Toulouse Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour développer des installations photovoltaïques sur 2000 m² de toitures de bâtiments publics avec un financement 100 % citoyen. L'opérateur retenu est la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées Citoy'ënR. Depuis août 2019, une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 KwC équipe le groupe scolaire Tibaous. De plus, le 13 décembre 2018, Toulouse Métropole a décidé d'entrer au capital de cette société à hauteur de 20 000 €, aux côtés des 357 citoyens qui y ont déjà investi 119 450 €.

Oncopole

Une société de projet, la « Centrale Solaire de l'Oncopole » a été créée afin de développer une centrale photovoltaïque au sol sur 19 hectares de terrains de l'ancienne usine « AZF ». Cette centrale d'une puissance de 15 MWc, offrira une production annuelle de 20 GWh soit l'équivalent de la consommation électrique de 4 100 foyers. La Régie Municipale d'Électricité de Toulouse a pris des parts au capital de la société et a intégré le Comité stratégique. Parmi les actionnaires figure la SCIC Citoy'ënR (société coopérative d'intérêt collectif) afin de permettre aux Toulousains d'investir dans la centrale.

PLAN BÂTIMENT DURABLE



10 %
d'économie
d'énergie au bout
de 4 ans

Le 17 décembre 2018, la mairie de Toulouse a signé la charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires avec le Plan Bâtiment Durable. Dans ce cadre, elle a lancé un grand plan de rénovation énergétique de ses bâtiments scolaires.

En 2018, les travaux de rénovation ont porté sur des chaufferies (sept sites), des régulations de chauffage (douze sites), des menuiseries (quatre sites), des toitures (trois sites) et de l'éclairage (un site).

En 2019, un nouveau programme de rénovation est prévu avec une enveloppe de huit millions d'euros sur quatre ans destinée au passage de l'éclairage en LED.

La mairie de Toulouse vise ainsi une réduction de la consommation énergétique de 10 % au bout de 4 ans dans les écoles, soit près de 300 000 euros d'économie chaque année.

ESPACE INFO ÉNERGIE

Toulouse Métropole, en partenariat avec l'ADEME et la Région, finance l'Espace Info Énergie de Toulouse Métropole. Ce service gratuit est accessible par téléphone, par mail ou sur rendez-vous, il est destiné aux habitants de la Métropole, en toute indépendance des fournisseurs d'énergie et des vendeurs d'équipements. Quatre thermiciens du bâtiment et des énergies renouvelables assurent ses missions :

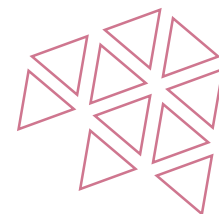
- d'aide des ménages à réduire leur consommation d'énergie tout en améliorant le confort des logements ;
- de formation et de sensibilisation des travailleurs sociaux à la prévention et à la prise en charge des situations de précarité énergétique ;
- d'aide des copropriétaires à définir et engager des travaux de qualité pour réduire les charges (énergie, eau) et améliorer la qualité de vie dans les logements.

L'Espace Info Énergie met à disposition des informations objectives sur les économies d'énergie et d'eau dans le logement (travaux, éco-gestes, équipements, aides mobilisables).

L'accueil du public a été privilégié : le nombre de points d'accueil en commune est passé de 14 en 2017 à 19 en 2018, les rendez-vous conseils délivrés sont passés de 359 en 2017 à 485 en 2018, soit une augmentation de 35 %.

Le dispositif a permis au cours de l'année :

- 2 483 contacts dont 485 rendez-vous ;
- 5 860 MWh économisés/an ;
- 940 t CO₂ évitées/an ;
- 4,4 millions d'€ de travaux/an ;
- 84 emplois/an assurés grâce aux travaux réalisés.



► TRANSPORTS

CHIFFRES CLÉS

- 1^{er} secteur d'émissions de gaz à effet de serre
- 4,13 millions de locations Vélô Toulouse
- 2600 Vélô Toulouse en libre service en 2018 et 1243 vélos Indigo en libre-service en avril 2019
- Nombre pédibus sur Toulouse : 7 lignes

ACTIONS

DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

Dans le cadre de sa politique en faveur des modes de déplacements actifs et des transports en commun, Toulouse Métropole s'engage sur quatre objectifs majeurs en matière de développement de la pratique du vélo :

- résorber les discontinuités cyclables via la mise en œuvre de la programmation des itinéraires verts et cyclables ;
- déployer un stationnement vélo facilité, sécurisé et peu onéreux pour l'utilisateur ;
- développer des services vélos (location moyenne ou longue durée, ateliers de réparation, points d'informations,...) et des actions d'accompagnement de la pratique ;
- développer l'intermodalité avec les transports en commun.

L'enveloppe budgétaire fixée dans le nouveau Projet Mobilités est de 25 millions d'euros par an à répartir entre collectivités compétentes, pour l'ensemble des actions liées aux politiques cyclables.

Le nombre total de kilomètres d'aménagement cyclable sur la ville de Toulouse s'élève à 322 km. L'année 2018 a connu la réalisation de 9 nouvelles opérations (créations et mises aux normes du réseau existant) :

- rue du Pont Montaudran
- voie verte du Port de l'Embouchure
- couloir bus / vélos des allées F. Mistral
- avenue de Muret, section sud (début des travaux)
- route de Revel : améliorations côté échangeur
- avenue des Arènes Romaines, section Baylac - Purpan
- avenue J. Brunhes (début des travaux)
- avenue de Grande-Bretagne entre TOEC et Purpan
- avenue de Lardenne (début des travaux)

En 2019, de nouvelles opérations sont programmées avec une priorité sur la création et la rénovation d'ouvrages d'art (passerelles en faveur des piétons et cyclistes).

Le réseau vert, c'est-à-dire les chemins et sentiers pour la pratique de la promenade et la randonnée à pied ou à VTT/VTC, s'étend sur le territoire de Toulouse Métropole sur une longueur de 307,5 km.

Le stationnement pour les vélos a aussi été développé : 2 000 places abritées des parcs à vélos de Tisséo, 8 000 places sur voirie à proximité des commerces et des services, 600 places à tarif peu onéreux à la gare Matabiau.

En partenariat avec Toulouse Métropole, l'application Géovélo est désormais disponible sur le territoire de la Métropole. L'application calcule le trajet et propose un itinéraire adapté à la pratique du vélo : du parcours le plus sécurisé au parcours le plus rapide.

La Maison du Vélo, partenaire de Toulouse Métropole, propose des vélos pliants ou vélos de ville pour la location de longue et moyenne durée. Cette offre complète celle de VélôToulouse.

Depuis octobre 2018, Tisséo Collectivités pilote l'élaboration d'un schéma directeur cyclable d'agglomération. Les objectifs sont de favoriser et d'augmenter les pratiques cyclables, qui répondent par ailleurs à des enjeux de sécurité publique, et de sécuriser les déplacements par un traitement qualitatif des itinéraires. Sept axes sont en cours d'étude :

- l'identification d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire des 114 communes, de type « réseau express vélo », reliant les principales centralités économiques, les grands équipements et les zones urbaines les plus denses. Il serait constitué de 2 lignes périphériques et de 11 radiales. Il a vocation à être lisible, avec des itinéraires continus et une qualité de traitements des aménagements. Il représentera environ 370 kilomètres d'itinéraires.



322 km
de pistes
cyclables
à Toulouse



Aménagement cyclable des allées Jules-Guesde

Voie verte
Arc-en-Ciel :
1,7 km

- la mise en place de services vélos associés ;
- la production d'un guide des aménagements cyclables, afin de conseiller sur les aménagements et stationnements vélos : ainsi, les pistes du schéma directeur présenteront un niveau de service et de sécurité optimal pour les cyclistes ;
- le renforcement des outils de suivi et d'évaluation pour mieux guider les politiques en faveur des modes cyclables ;
- la mise en place d'une gouvernance de coordination pour faciliter la mise en œuvre du réseau cyclable structurant ;
- la construction budgétaire des politiques cyclables, le budget étant de plus de 300 millions d'euros à l'horizon 2030 ;
- la stratégie de communication ciblée vers les usagers.

Le 2 juillet 2019, le comité de pilotage a validé le réseau cyclable de rang supérieur, les orientations de la politique de suivi et d'évaluation, les orientations des services vélos et la présentation d'axes de communication. Le développement de la marche à pieds dans les modes de déplacement constitue un enjeu de santé publique car il permet d'éviter les émissions de polluants (oxydes d'azote, particules en suspension, etc.) et il constitue un exercice physique accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, en lien avec le plan d'actions pour la qualité de l'air, un plan de développement de la signalétique a été déployé. Adapter les mobiliers urbains aux piétons permet d'encourager les déplacements à pieds. 407 lames de jalonnement piéton avec temps de parcours ont ainsi été installées en centre-ville en 2018.



POUR UNE CIRCULATION APAISÉE

Toulouse Métropole compte 755 km de zones 30 dont 33 nouveaux kilomètres en 2018. Le développement de ces zones permet un usage plus équilibré de l'espace rue entre tous les usagers. Rouler à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h diminue considérablement les

risques pour les piétons en cas d'accident. De plus, réduire la vitesse du véhicule contribue à abaisser la gêne sonore qu'il provoque.

La Métropole compte aussi 26 km de zones de rencontre, dont 2,3 km ajoutés en 2018, et 11,5 km d'aires piétonnes.

GESTION DU STATIONNEMENT

Afin d'accompagner le développement urbain et l'attractivité de Toulouse, la municipalité a engagé une politique volontariste pour un meilleur partage de l'espace public.

La gestion du stationnement est l'un des principaux leviers de régulation des déplacements en voiture particulière. Les services étudient et mettent en œuvre la politique de stationnement de la mairie de Toulouse, selon les orientations du Plan Local de Stationnement (PLS).

Les actions phares de 2018 :

- mise en œuvre de la réforme nationale du stationnement payant sur voirie depuis le 1^{er} janvier 2018. Afin de réduire le nombre de fraudes, l'amende de 17€ en cas de défaut de paiement a été remplacée par un forfait post-stationnement de 30€. Cette action doit permettre de financer le développement des mobilités durables ;
- poursuite de l'extension du stationnement payant et résidant en zone faubourg sur les quartiers « Minimes », « Caillou Gris », « Estèbe » (900 places) en juin et « Ravelin », « Bourrassol » (900 places) en octobre. Création d'une offre de moyenne durée en zone faubourg ;
- mise en œuvre d'un forfait PRO (5€ pour un maximum de 7h30) de stationnement à destination des professionnels et création d'un dispositif à l'attention des professionnels des marchés de plein vent ;
- afin de favoriser la rotation des véhicules, de dynamiser l'activité commerciale et de faciliter l'accès aux équipements de proximité des zones de stationnement payant avec un temps gratuit (80 places dans le secteur Croix de Pierre et 130 places avenue Minimes) et des zones bleues (36 places place Micoulaud), c'est-à-dire des zones de stationnement réglementé mais gratuit, ont été mises en place ;



Mise en œuvre du ticket et de l'application de paiement par téléphone mobile ParkNow

- mise en œuvre du ticket et de l'application de paiement par téléphone mobile ParkNow. Les paiements dématérialisés sont en forte progression. Ils représentent 42% des transactions. L'application de paiement par téléphone mobile mise en place au 1^{er} janvier 2018 représente 7% du total des transactions. Ce nouveau système s'installe progressivement comme offre de paiement alternative.

Le périmètre du dispositif « Stationnement à louer » dont l'objectif est d'optimiser l'occupation des places de stationnement restées vacantes dans les opérations sociales en ouvrant leur location à tous les publics, a été étendu. Dorénavant 8 communes sont concernées par cette application qui propose une carte interactive recensant les places à pourvoir. Les opérateurs sociaux mettent ainsi plus de 2000 places à disposition sur les communes de Balma, Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, Tournefeuille, Toulouse et Villeneuve-Tolosane.



2

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ AUX TOULOUSAINS

Offrir un environnement de qualité repose sur plusieurs leviers d'actions :

- la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, de la qualité de l'air,
- la réduction des nuisances et la prévention des risques,
- un aménagement et un urbanisme durables.

Préserver un environnement de qualité, c'est garantir aux habitants un cadre de vie agréable, sain et sûr.





► NATURE EN VILLE

CHIFFRES CLÉS

- Des espaces de loisirs et de détente d'échelle intermédiaire et à vocation plus urbaine : parcs, canal, bords de Garonne, etc.
- Des périmètres d'inventaires écologiques : réservoirs de biodiversité de la commune de Toulouse, zones humides
- La Garonne : 16,3 km de longueur dans sa traversée toulousaine, 8 îles, 260 hectares de superficie occupée
- Des espèces remarquables sur Toulouse : Triton marbré, Jacinthe de Rome, Fritillaire Pintade

ACTIONS

JARDINS, ESPACES VERTS

Écopâturage

Afin de préserver l'environnement et de favoriser la biodiversité, la mairie de Toulouse expérimente depuis 2017 une opération d'écopâturage sur le site de la zone verte des Argoulets. L'écopâturage est une technique d'entretien écologique des espaces verts qui consiste à faire paître des animaux herbivores. En 2019, le site de 10 hectares accueille d'avril à juillet, 30 brebis, 32 agneaux et 2 chevaux. Le troupeau est surveillé par plusieurs bergers, dont un présent nuit et jour, et un chien qui aide à déplacer le troupeau sur les différentes parties du site. Un enclos de nuit de 1 hectare a été érigé à côté de l'hébergement des bergers.

Cette méthode est utilisée en complément ou en remplacement du fauchage mécanisé des espaces verts.

Elle présente de nombreux avantages tant au niveau de la réduction des nuisances sonores que de l'amélioration du bilan environnemental. Les moutons contribuent à la fertilisation naturelle des sols, génèrent une hétérogénéité dans la végétation et entraînent une réduction du volume des déchets issus traditionnellement de la tonte de l'herbe.

Par ailleurs, l'écopâturage constitue un très bon support pédagogique pour sensibiliser le public à l'environnement. Diverses animations telles que la tonte des brebis et la démonstration de conduite de troupeau à cheval accompagnent cette opération.


30
brebis landaises
32
agneaux
2
chevaux



Écopâturage sur la site de la zone verte des Argoulets



30 000

vivaces
produites dans
les serres en 2018

Évolution de la palette végétale

La mairie de Toulouse veut augmenter la durabilité des plantes produites au sein des serres municipales. Elle a donc augmenté la production de plantes pérennes et résistantes. En 2018, 30 000 vivaces ont été plantées. Ces végétaux devraient permettre une baisse des consommations d'eau et une diminution du renouvellement artificiel des plantes dans les massifs. Dans la même optique, une évolution des marchés publics pour l'achat des végétaux est prévue. Les arbustes résistants au changement climatique, à la sécheresse ainsi qu'aux hivers rigoureux et nécessitant peu d'arrosage seront privilégiés.

Action « 0 Phyto »

Une réflexion globale a été engagée pour assurer l'entretien de l'herbe des jardins et espaces verts de manière naturelle. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la mairie de Toulouse n'utilise plus aucun produit phytosanitaire au sein de ses espaces. Afin de remplacer ces produits, la municipalité utilise plusieurs techniques plus naturelles. La plantation de vivaces couvre-sols ainsi que des tests d'enherbement ont été réalisés. Les insecticides de synthèse sont remplacés par l'utilisation d'insectes auxiliaires et des plantes répul-

sives sont testées pour freiner l'installation de colonies de pucerons. De plus, un traitement biologique complété d'un échenillage manuel sert à lutter contre la chenille processionnaire. Dans la même optique, la période de traitement contre la pyrale du buis est adaptée aux attentes environnementales grâce à un comptage réalisé par les jardiniers à l'aide de pièges spécifiques. Afin d'éviter la pousse des mauvaises herbes, les techniques du bâchage et du paillage, c'est-à-dire le recouvrement du sol par des matériaux organiques ou minéraux, sont utilisées. La mairie de Toulouse continue aussi à investir dans des appareils innovants et plus respectueux de l'environnement tels que les desherbeurs mécaniques, les débroussailluses sans projection et les binettes nouvelles générations.

Nous voulons des coquelicots

Le Conseil municipal de Toulouse du 22 mars 2019 a délibéré pour apporter son soutien à l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.



+ de
160 000
arbres à Toulouse

Journée de l'arbre en ville

La préservation des arbres est un enjeu majeur pour le bien-être en ville. Ils sont en effet plébiscités pour leur capacité à couvrir sols et bâtiments de leur ombre rafraîchissante et ainsi à réguler la température. Ils contribuent de plus à la réduction des gaz à effet de serre, en captant du CO₂ et en rejetant de l'O₂, et servent d'écrin à la biodiversité. Aussi, la mairie de Toulouse a créé en 2017 un service dédié à ce patrimoine au sein de la direction des Jardins et Espaces Verts. Parallèlement, elle organise annuellement depuis 2017 des journées de l'arbre en ville. Le 21 novembre 2018, les habitants ont ainsi pu participer à l'une de ces journées. Au cours de celle-ci, un hommage a été rendu à ce patrimoine à travers des visites guidées des arbres des jardins de la ville et la plantation de nouveaux arbres. Le Rotary s'est associé à cette opération avec la plantation de 50 arbres fruitiers offerts à la ville.

La troisième édition des journées de l'arbre aura lieu le 20 novembre 2019.





VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES NEUVES OU RÉHABILITÉES

Les cours de récréation, souvent en enrobé et d'une surface importante, favorisent le phénomène d'îlot de chaleur en période estivale. Une végétalisation adaptée peut permettre de lutter contre ce phénomène.

Dans les écoles neuves, il est donc demandé la mise en place de plantations, en favorisant les espaces groupés de surfaces végétales. Ces espaces sont protégés des piétinements par la mise en place de petites clôtures, à l'instar du projet de construction du nouveau groupe scolaire Geneviève De Gaulle-Anthonioz.

Afin de pérenniser ces espaces, un arrosage au goutte-à-goutte et une technique de paillage, c'est-à-dire de recouvrement du sol par une couche de matériaux protecteurs, sont mis en place. En cas de présence d'arbre, ceux-ci sont préservés.

Outre la végétalisation des espaces extérieurs, il a été mis en œuvre, sur les projets des groupes scolaires des Ponts-Jumeaux et de Guilhermy, des toitures végétalisées. En plus de l'avantage esthétique, ces toitures permettent une isolation thermique performante.

PROPAGE : PROTOCOLE PAPILLONS GESTIONNAIRES

Propage est un programme national de sciences participatives permettant de recueillir un grand nombre de données sur les papillons qui sont un très bon indicateur de biodiversité. Ce programme est porté par le Muséum national d'histoire naturelle et l'association Noé Conservation. Il permet également de sensibiliser à la biodiversité les agents gestionnaires d'espaces verts.

En 2018, 15 circuits dans les espaces verts de la Mairie de Toulouse ont été parcourus,

représentant sept habitats naturels différents (prairies, friches, jardins horticoles, etc.), sur lesquels six modes de gestion différents ont été menés (fauche tardive, plusieurs fauches, tontes multiples, etc.). 423 papillons ont été observés et 20 espèces ont pu être identifiées. Les milieux accueillant le plus de papillons en nombre et en diversité en 2018 sont les prairies et les friches, et les modes de gestion favorisant les papillons sont « non fauché » ou « fauche tardive ».



Jardin des Plantes



Canal de Brienne

► CADRE DE VIE

PLAN CANAL

Le Plan Canal 2015-2020 vise à préserver et valoriser le patrimoine des canaux (canal du Midi, canal de Brienne, canal Latéral à la Garonne) et à soutenir les activités fluviales en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF)

Actions réalisées en 2018 :

- l'étude d'aménagement des canaux et de valorisation paysagère a été finalisée en 2018. Cette dernière menée en étroite collaboration avec VNF, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) se conclut par un plan guide visant à encadrer les futurs aménagements des canaux et de leurs abords de façade à façade, à l'échelle de la Métropole. Un cahier de référence des plantations vient également préciser la démarche de travail, notamment avec la proposition d'une palette végétale en remplacement du platane en cas de contamination par le chancre coloré. Cette palette végétale, travaillée avec VNF et la DREAL mais aussi avec des bureaux d'études spécialisés, sera développée en cohérence avec les projets urbains, le classement du site et le changement climatique, pour une adaptation optimale aux sols et au climat. L'étude d'aménagement et de valorisation paysagère des canaux et de leurs abords est actuellement complétée par une étude de circulation et de stationnement sur les voies longeant les canaux afin de venir

confirmer les profils d'aménagement développés dans le cadre de l'étude initiale.

- d'octobre à décembre 2018, des travaux de requalification des espaces publics ont été réalisés sur le port de l'Embouchure avec le traitement paysager du talus du périphérique (plantation de 800 sujets) et du parc (allées et voie verte), la réalisation d'une calade sur le pont, la création d'une dalle événementielle, la consolidation de la voie pour les cycles. Des essences locales ont été choisies pour une meilleure adaptation aux sols et au climat ainsi que pour une meilleure intégration paysagère (arbousiers, cornouillers, érables champêtres, chênes pédonculés, charmes, frênes, etc.). L'objectif de cette densification de la végétation est de lutter contre l'îlot de chaleur tout en créant un paysage visuel plus qualitatif et un espace de biodiversité.

- Des panneaux itinéraires patrimoniaux Smart city ont été installés pour valoriser le patrimoine le long des 3 canaux ;
- les réseaux télécoms du quartier fluvial Montplaisir ont été enfouis ;
- une deuxième phase de remplacement du mobilier urbain a été réalisée sur les canaux (74 bancs, 58 corbeilles) pour un mobilier homogène et qualitatif ;
- les travaux de valorisation du port de l'Embouchure ont été terminés en mars 2019.



Matinée volontaire : nettoyage des berges

Le samedi 27 avril 2019, la mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont organisé pour la cinquième année, une opération de nettoyage volontaire sur les berges de la Garonne et des canaux. Les volontaires sont des riverains, des membres d'associations, des commerçants, des plaisanciers, des agents volontaires de la collectivité, etc.

Ils s'organisent sur neuf secteurs de ramassage autour de sept points d'accueil le long des canaux et de la Garonne. Cette année 350 personnes ont participé dont 140 volontaires du service civique Unicités et 4 tonnes de déchets ont ainsi été collectés.



Nettoyage des berges du canal du Midi par des volontaires

Actions de sensibilisation à l'environnement

- Dans le cadre de la semaine du développement durable du 24 mai au 6 juin, 9 classes élémentaires ont été accueillies au port Saint-Sauveur. Des ateliers de découverte du canal du Midi leur ont été proposés.
- À l'initiative de l'association des communes du Canal des 2 Mers, a eu lieu le 7 avril, la journée de sensibilisation et de nettoyage des berges au port Saint-Sauveur.
- Les plaisanciers sont sensibilisés au traitement des eaux usées et le port participe à l'étude sur les stations de dépotage menée par VNF à l'échelle du canal des 2 Mers.

LABEL PAVILLON BLEU POUR LE PORT SAINT-SAUVEUR

Obtenu chaque année depuis 2014, le label pavillon bleu est à nouveau venu distinguer en 2019 le port Saint-Sauveur pour toutes les actions environnementales mises en œuvre.

**Label pavillon bleu pour
la 6^e année consécutive**



La Garonne en crue

PRÉVENTION DES RISQUES

Depuis plusieurs années, la municipalité organise des actions de prévention des risques majeurs à Toulouse. La sensibilisation de la jeunesse est au cœur de cette démarche.

Sur l'année scolaire 2018-2019, des interventions ont été réalisées auprès des classes de CM1 et CM2 de trois écoles élémentaire (Molière, Léo Lagrange et Les Tibaous). L'action s'est déroulée en trois temps. Une première intervention en classe sur la sensibilisation générale aux risques a été suivie d'une sortie de terrain entre le pont-Neuf et le pont-Saint-Pierre pour évoquer le risque d'inondation de la Garonne. Puis une dernière intervention en classe, dans le cadre d'un exercice de mise en sûreté, a été le lieu d'une cérémonie de remise des diplômes avec distribution de sacs à dos « Kit d'urgence » pour chaque enfant. Au total, 75 enfants ont été sensibilisés et des kits ont été distribués.

Des actions de communication pour le grand public ont aussi été réalisées avec la participation des enfants. 30 000 marque-pages sur les risques majeurs et les réflexes à avoir, réalisés

avec l'aide des enfants de l'accueil de loisirs du Petit Capitole, ont été distribués au public dans les espaces culturels et éducatifs. Des affiches en occitan et en français décrivant les démarches d'inscription au système d'alerte ont été réalisées avec les enfants du centre de loisirs Calandreta de Garoneta et ont été diffusées sur les pages du site Internet de la Ville de Toulouse et aux différents acteurs éducatifs de la culture-langue occitane.

Enfin, la DSCRM a tenu un stand d'information lors de la semaine de la prévention du risque inondation en Haute-Garonne organisée par la Préfecture en avril 2019. Elle a notamment présenté les plans et mesures de prévention et de protection pour la sauvegarde de la population. Cette année encore, la mairie de Toulouse a obtenu le label Pavillon Orange qui récompense ses actions d'encadrement et de réduction des risques pour sa population. La mairie de Toulouse a obtenu le niveau maximum de 4 étoiles attribué aux villes qui conservent le label sur plus de 3 années consécutives.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS LIÉS À L'ENFANCE

Depuis le mois d'octobre 2017, le Service Communal Hygiène Santé (SCHS) pilote la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) des établissements accueillant des enfants de moins de six ans et des écoles élémentaires. Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos. Une mauvaise QAI peut avoir des impacts négatifs sur leur santé et leur capacité d'apprentissage. Deux techniciens sanitaires ont donc été chargés de mener ces inspections qui comportent deux types d'action. D'une part, les techniciens effectuent une évaluation des moyens d'aération et de ventilation qui doit être affichée sur le site et permettre à

la direction de l'éducation et à la direction de l'architecture de mettre en place les actions curatives nécessaires. D'autre part, les techniciens aident au remplissage de grilles d'autodiagnostic des pratiques à risque et d'identification des sources potentielles de polluants (matériaux, mobiliers, produits d'entretien, matériel pédagogique utilisé, etc.). L'autodiagnostic doit permettre la sensibilisation de l'ensemble des intervenants de la structure et conduire à la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la QAI. En cas de problèmes avérés, des mesures de polluants particuliers peuvent être réalisées afin de remédier à la situation.



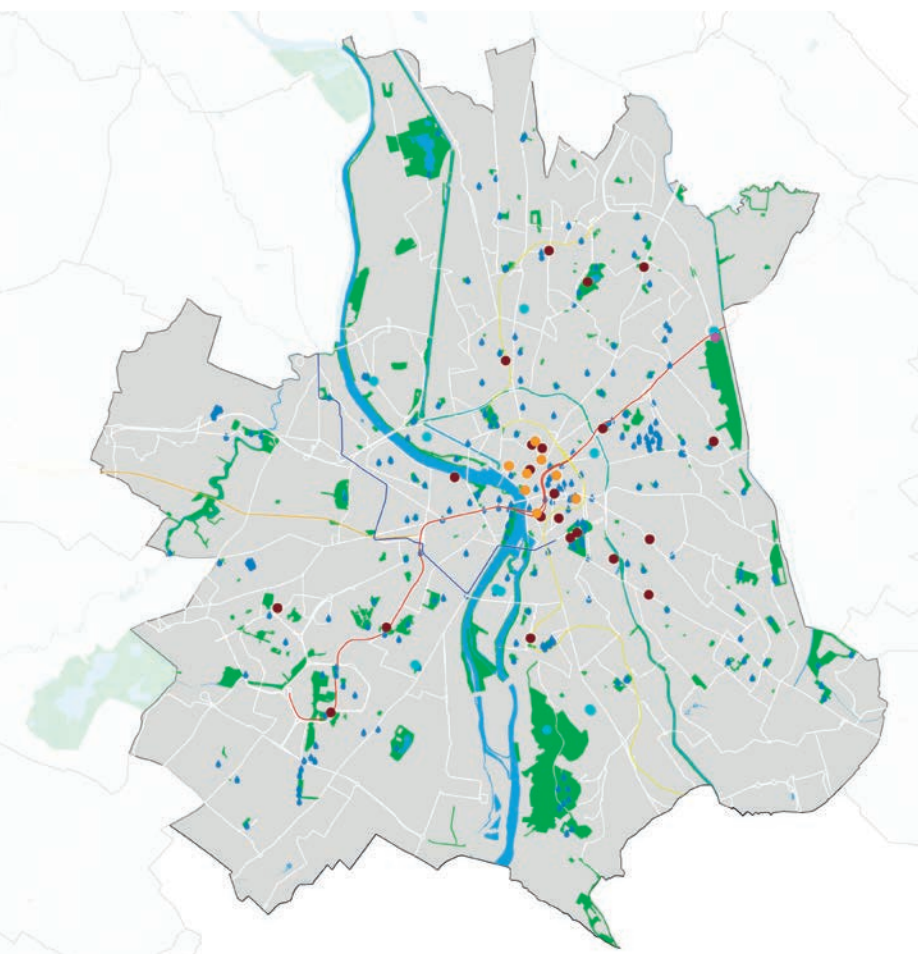
SIGNATURE DE LA CHARTE « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Le 8 mars 2019, la mairie de Toulouse a signé la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » qui vise à protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens en menant un plan d'actions sur le long terme. La mairie de Toulouse s'engage à informer les habitants, les professionnels de santé, les personnels des collectivités territoriales, les professionnels de la petite enfance, les acteurs économiques des dangers liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides qui

contiennent des perturbateurs endocriniens ainsi que toute autre substance classifiée comme cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction. Elle s'engage également à mettre en place des actions pour réduire et éliminer tout usage de ces substances. Ces composés peuvent être présents dans des produits manufacturés ou des aliments d'origine végétale et animale. Ils sont pour la plupart issus de l'agriculture agrochimique (pesticides, plastiques, pharmacie, etc.) et de leurs rejets.

► AMÉNAGEMENT URBAIN

CARACTÉRISER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, BÂTIR DES SERVICES CLIMATIQUES



Cartographie des zones de fraîcheur de Toulouse

Le changement climatique est engagé et il est d'ores et déjà mesurable sur Toulouse qui est particulièrement sensible aux événements extrêmes. Le profil climatique, établi par Météo France, prévoit un réchauffement de +4°C en moyenne d'ici 2100 avec des vagues de chaleurs répétées et plus fortes venant aggraver le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) avec une projection à +6°C en moyenne dans les villes. Les conséquences de l'effet d'îlot de chaleur urbain sont notamment : l'augmentation de l'inconfort thermique, les risques sanitaires qui résultent des vagues de chaleur et de la pollution et l'augmentation de la consommation énergétique du territoire (recours accru à la climatisation).

Dans son Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique afin d'anticiper l'impact de ce dernier sur le territoire et réduire les vulnérabilités des personnes et des activités.

Espace de nature arboré ouvert au public
Principaux établissements ouverts au public climatisés ou frais

- Bibliothèque/médiathèque et musée
- Lieux de culte
- Patinoire
- Piscine
- Fontaines eau potable

Déploiement d'un réseau de 60 capteurs météo

Afin de disposer de données précises, Toulouse Métropole a fait le choix de structurer un observatoire urbain environnemental dynamique, comme outil d'aide à la décision. Cet observatoire est également l'un des chantiers phares de la Smart City.

L'une des premières briques de cet observatoire est la mise en place d'un réseau de 60 capteurs météo. Ce réseau permet de mesurer l'évolution de la température, de l'humidité, des précipitations et de la force du vent afin de prendre des mesures d'adaptation pour construire la ville de demain. Un guide de préconisations, à destination des aménageurs, sur la prise en compte du climat urbain est en cours de rédaction.

Le réseau de 60 capteurs actuellement déployé, permettra d'éditer des cartes :

- de l'intensité des îlots de chaleur urbain de nuit,
- du stress thermique ressenti en journée,
- des îlots et parcours de fraîcheur. Les parcours de fraîcheur sont des itinéraires piétons reliant des îlots de fraîcheur sur lesquels les températures ressenties sont plus fraîches par rapport à l'environnement proche en raison d'une végétalisation plus importante ou de matériaux ne stockant pas ou peu la chaleur ou encore parce qu'ils sont des sous-terrains naturellement frais.

Dans le cadre d'une convention passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Toulouse Métropole en début d'année, un dispositif de « Proof Of Concept » ou « démonstration de faisabilité » est en cours sur ce sujet.

En attendant de disposer de tels outils d'aide à la décision, la carte des zones de fraîcheur de la ville de Toulouse est une information qui a été élaborée et portée à la connaissance des citoyens dès juin 2019 pour faire face aux vagues de chaleur. Elle est intégrée au plan canicule communal. Cette carte des zones de fraîcheur identifie et localise les lieux d'accueil accessibles au public et repérés comme source de fraîcheur par rapport à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire.

Les zones de fraîcheur de la ville ont donc été cartographiées sur la base des éléments suivants :

- établissements recevant du public, climatisés ou naturellement frais, tels que les bibliothèques, musées, médiathèques, lieux de culte touristique, patinoires et piscines ;
- les espaces verts arborés ouverts au public qui peuvent être des lieux naturellement frais comme les parcs, les jardins et les bases de loisirs ;
- les points d'eau, dont les fontaines en eau potable.

GRAND PARC GARONNE

De Toulouse à Saint-Jory, le Grand Parc Garonne s'étend sur sept communes, 32 km et 3 000 ha.

Objectifs : développer les chemins piétons et cyclistes, valoriser le patrimoine naturel et favoriser la navigation et les sports nautiques.

Partant du constat que la Garonne et ses berges sont un formidable levier pour l'amélioration du cadre de vie et le rayonnement touristique, Toulouse Métropole a lancé l'élaboration du Grand Parc Garonne. Ce projet se traduit par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement sur une vingtaine de sites.

Une vision d'ensemble sur sept communes : Blagnac, Beauzelle, Fenouillet, Gagnac-sur-Garonne, Saint-Jory, Seilh, Toulouse

De nombreux usages et fonctions sont concernés : corridor écologique, paysage et patrimoine, déplacements en modes actifs (vélo, marche à pied...), navigation, loisirs, sports, détente, tourisme, agriculture périurbaine...

Parmi les réalisations menées sur la séquence centrale de la Garonne toulousaine, il convient de citer la **restauration patrimoniale et structurale des quais historiques** et des murs-digues Saget. Ces travaux ont débuté en novembre 2017. Le 5 juillet 2019 ont été achevés les sols de la promenade Henri-Martin, allant de l'écluse Saint-Pierre au quai de Tounis en rive droite. Au cours des étés 2018 & 2019, les travaux ont été interrompus afin que la promenade

soit accessible aux visiteurs. La rénovation du mur-digue du Cours Dillon a été faite en parallèle et sera livrée à l'automne 2019.

Des **aménagements nature** et un **sentier d'interprétation** ont été réalisés sur l'île de Pécette au printemps 2017 et le secteur des **Quinze Sols (Blagnac et Beauzelle)** en juin 2018. Un espace de détente a ainsi été aménagé et les sentiers existants ont été ponctués de panneaux d'information sur le patrimoine naturel de ce site.

L'île du Ramier : le futur poumon vert de la Métropole, fruit d'une large concertation citoyenne

À l'été 2020, le parc des expositions déménagera vers le site de Beauzelle afin de transformer l'île du Ramier en un grand poumon vert au cœur de Toulouse. Dans l'optique de construire un projet partagé avec tous les habitants, une large concertation publique a été menée incluant notamment des visites de site et des ateliers thématiques. Pour redonner une cohérence globale à l'aménagement de cette île, aujourd'hui fragmentée et saturée d'équipements, 10 contributions prioritaires ont émergé sur les thèmes de la nature, des usages et de la mobilité ont été présentées au public en octobre 2018. La concertation se poursuit en 2019 pour définir plus précisément les aménagements futurs.



3 000
hectares

7
communes
de Toulouse
Métropole



Écluse Saint-Michel, île du Ramier

Les premiers travaux pour la valorisation de l'entrée nord ont été achevés à l'été 2018. Le **théâtre de verdure du Ramier** et l'espace de l'**écluse Saint-Michel**, qui accueille chaque été un restaurant saisonnier, ont été inaugurés en juillet 2018 et offrent ainsi de nouveaux espaces verts en balcon donnant vue sur le fleuve.

Au printemps 2019, Toulouse Métropole a inauguré l'aménagement de la berge ouest. Il s'agit d'une continuité cyclable et piétonne, au pied de la digue de protection en béton en bord de Garonne, entre la Prairie des Filtres et l'Oncopole. Des escaliers et une rampe ont été

installés pour pouvoir accueillir les cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Enfin, au centre du projet d'aménagement de l'île, le futur « Cœur du Parc » a été retenu à la suite d'un appel à projet européen sur la thématique « adaptation au changement climatique ». Un grand parc public sera aménagé en lieu et place du parc des expositions actuel. L'objectif de ce projet « Life Green Heart » est de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur urbains et de rendre ainsi le territoire plus résilient aux hausses de température dues au changement climatique.

ÉCOQUARTIER LA CARTOUCHERIE

Ce quartier de 33 ha est pensé pour devenir un nouveau centre urbain sur la rive gauche de la Garonne. Depuis sa conception, le quartier de la Cartoucherie est porteur de plusieurs innovations techniques visant à réduire son empreinte environnementale.

Il est situé à la périphérie du quartier Saint-Cyprien et à proximité du Centre Hospitalier Universitaire Purpan, d'un campus étudiant et d'espaces culturels (Zénith, Musée des Abattoirs, etc.). Desservi par le tramway et de nombreux transports en commun, il accueillera à terme 3740 logements dont 1575 logements sociaux, 10 000 m² de commerces de proximité et 90 000 m² d'activités et de bureaux.

Réalisations 2018

En 2018, 89 logements en habitat participatif ont été livrés. Cette forme de logement permet aux habitants de co-construire leur espace de vie. Elle intègre les exigences environnementales et permet de créer un espace de solidarité notamment grâce à la mutualisation d'espaces communs de vie. D'autre part, un permis de construire a été délivré en 2018 pour une opération à ossature bois concernant 130 logements.

Les anciennes halles reconverties en Tiers lieu ont accueilli 30 000 personnes au cours d'événements tels que le Printemps de septembre, le festival de photographie MAP ou l'installation d'un cinéma éphémère.

La mise en place du stationnement mutualisé, c'est-à-dire des stationnements privés ouverts au public, s'est aussi poursuivie. Le foisonnement permet de multiplier les usages d'une place de parking (usage résidentiel et tertiaire) et ainsi d'économiser de l'espace. En 2018, le premier parking est entré en phase de mutualisation. Le parking a un nombre d'abonnés (482) supérieur au nombre de places (460) et est fréquenté par 3 000 visiteurs chaque mois dont près de 500 qui bénéficient de la gratuité de la première demi-heure.

Perspectives

- ouverture en 2020 d'un 2^e parking mutualisé de 550 places.
- réalisation de la 2^e tranche du projet (300 logements, groupe scolaire, équipement petite enfance);
- 100 % des eaux pluviales infiltrées dans la nappe.



Esplanade des sports, la Cartoucherie

TOULOUSE AEROSPACE, UN ÉCOQUARTIER AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Toulouse Aerospace, écoquartier labellisé en 2017, poursuit son déploiement porté par une démarche de développement durable.

Au niveau environnemental, le quartier disposera d'une gestion des eaux pluviales performante qui pourra retenir sur le site même un important volume d'eau. Ces bassins de rétention des eaux de pluie allieront l'utile à l'agréable : ils prendront la forme de vrais jardins paysagers. Un tout nouveau prototype de pavés rafraîchissants, mis en place sur la terrasse d'une brasserie du quartier fonctionnera à partir de l'eau récupérée et filtrée des bassins de rétention du site. Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées sont équipés de détecteurs de fuite. Le développement d'une trame paysagère d'arbres et de végétation basse participe à la protection de la biodiversité. Ce sont 123 arbres plantés et environ 4 000 m² d'espaces verts qui ont été réalisés en 2018 sur Toulouse Aerospace. Le réseau de chauffage urbain, issu à plus de 70 % d'énergie renouvelable et de récupération, a aussi été installé. La même année, une démarche de gestion

acoustique de l'environnement urbain a également été mise en œuvre. Des espaces publics ont été créés de façon à être protégés du bruit de la voie rapide par des bâtiments faisant office d'écran acoustique et des dispositions constructives spécifiques ont été intégrées aux bâtiments tertiaires ou de recherche pour préserver les occupants du bruit.

Sur le volet social, une action d'insertion par l'emploi des personnes éloignées du marché du travail est déployée dans tous les marchés publics et privés des différents maîtres d'ouvrage. Elle se met aussi en œuvre par la création de chantiers d'insertion pour l'entretien des espaces publics.

La stratégie de développement économique, troisième pilier du développement durable, vise à consolider les filières technologiques créatrices d'emplois.



Le B612, centre d'innovation

Le B612, centre d'innovation du quartier Toulouse Aerospace, a été pensé pour optimiser confort et efficacité énergétique. Celui-ci répond à des performances énergétiques allant au-delà de la réglementation thermique RT 2012. Le confort thermique est assuré via les façades revêtues de triple vitrage respirant avec stores intégrés orientables. Un système de sur-ventilation permet une qualité de l'air intérieur optimale. La large exposition lumineuse des plateaux de bureau et un système de gestion technique centralisée permettent un usage adéquat de l'éclairage.

La Halle de la Machine & l'Envol des Pionniers

En novembre et en décembre 2018, la Halle de la Machine et l'Envol des Pionniers ont respectivement ouvert leurs portes. La Halle de la Machine avec ses équipements caractéristiques comme Le Minotaure ou Ariane l'araignée, est un lieu culturel emblématique du site. De même l'Envol des Pionniers, qui retrace l'histoire de l'Aeropostale, permet d'inscrire le quartier dans une histoire forte. Tout comme le centre d'innovation, ces sites ont été pensés au prisme du développement durable que ce soit pour le confort thermique, la luminosité ou la qualité de l'air intérieur. La conception des toitures des deux sites permet de protéger les vitrages des rayonnements directs du soleil aux heures les plus chaudes et de récupérer les eaux pluviales qui participent à l'arrosage des Jardins de la Ligne.



Halle de la Machine, quartier Toulouse Aerospace

PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE SUR LE SITE GUILLAUMET



21 000 m²
d'équipements
de quartier

Le projet d'aménagement du site Guillaumet, situé entre la Roseraie et Jolimont concerne 16 hectares. Il comprend 78 % de constructions liées au logement et 21 000 m² d'équipements de quartier. L'offre de logement sera diversifiée, comprenant des logements sociaux en location et des logements dédiés à l'accession à la propriété dont une partie en accession sociale.

En 2019, une étude d'opportunité et de faisabilité du développement du réseau de chaleur a été menée.

Une démarche de labellisation Écoquartier, une démarche de management de projet Haute Qualité Environnementale et un partenariat avec WWF ont été engagés afin de garantir une haute qualité environnementale à ce projet.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE JEAN-ZAY : PREMIÈRE PIERRE

Le jeudi 21 mars 2019 a été posée la première pierre de la future école élémentaire Jean-Zay dans le quartier de Borderouge.

Afin de répondre aux besoins croissants des habitants des quartiers situés au Nord de Toulouse, la mairie a réhabilité le groupe scolaire actuel pour en faire une école maternelle aux locaux adaptés et a commencé la construction d'une nouvelle école élémentaire qui sera composée de 12 classes, de locaux périscolaires, d'un restaurant scolaire et d'espaces extérieurs aménagés (cour de récréation, terrain de jeux et préau). Avec une ossature bois faisant appel à des matériaux comme le béton

bas carbone et l'ouate de cellulose, le bâtiment sera exemplaire d'un point de vue énergétique et environnemental. Une démarche volontaire de labellisation E+C- a été engagée. Le label E+C- récompense les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone. En s'engageant dans cette démarche, la mairie expérimente en amont la future réglementation thermique nationale qui arrivera en 2020.

Le coût de cette nouvelle école, 8 M€, est financé par la mairie de Toulouse avec une participation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

► QUALITÉ DE L'AIR

23
actions

4
champs
d'intervention

3
objectifs majeurs

Au regard des enjeux de santé sur le territoire de Toulouse Métropole et en cohérence avec le volet Air du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole a souhaité se doter d'un Programme d'actions Qualité de l'Air ambitieux, pragmatique et efficace. Ce programme s'inscrit pleinement dans les démarches déjà engagées avec les services de l'État mais également en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés (Tisséo, Atmo Occitanie).

Toulouse Métropole a souhaité aller au-delà des douze premières actions versées à la feuille de route ministérielle du 15 mars 2018 pour amplifier son programme d'actions qualité de l'air, soit par des actions nouvelles, soit par des améliorations et renforcement d'actions déjà existantes.

Le constat de la qualité de l'air sur l'agglomération toulousaine fait apparaître que le secteur des transports routiers est responsable de plus de 80 % des émissions de NO₂ et de 55 % des émissions de particules fines PM₁₀. De l'ordre de 8000 personnes sont exposées à des dépassements de seuils NO₂. Au travers des compétences exercées par Toulouse Métropole en matière de planification, d'aménagement, d'habitat, de voirie ou de transports urbains, d'autorité organisatrice de l'énergie, d'animation territoriale de la transition énergétique et écologique, la collectivité a un rôle majeur à assurer pour améliorer la qualité de l'air de notre territoire.

Le programme d'actions qualité de l'air s'articule autour de 3 objectifs majeurs :

1. La réduction de l'exposition des populations
 - mesures concernant la stratégie d'aménagement du territoire sur le volet planification urbaine (PLUi-H, OAP) qui permettent la réduction de l'exposition des populations aux polluants atmosphériques ;
 - des actions d'aménagement et de requalification des espaces publics.

2. La réduction des émissions de polluants atmosphériques

- promotion du report modal pour limiter les émissions liées au secteur routier : sur Toulouse, 50 % des déplacements en voiture se font sur des trajets de moins de 3 km ;
- amplification des actions incitatives à l'utilisation de modes alternatifs : transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, etc.

3. L'information et la sensibilisation

- actions de communication et de pédagogie vers l'ensemble des métropolitains sur les comportements citoyens et les bonnes pratiques en matière de préservation de la qualité de l'air.

L'avancement du programme d'actions qualité de l'air

Adopté au Conseil métropolitain en juin 2018, le programme Qualité de l'Air de Toulouse Métropole est une démarche volontariste comportant 23 actions et couvrant 4 champs d'intervention : administration exemplaire, mobilités, communication/sensibilisation et cadre de vie.

EXEMPLE D'ACTION, PLAN VÉLO (action n°11)

Afin de promouvoir la pratique du vélo comme alternative au déplacement en voiture, Toulouse Métropole propose une aide (sous condition de ressources) à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique de 200€.

Au 30 juin 2019 :
127 dossiers reçus, 102 dossiers retenus pour un dispositif mis en place au mois d'avril 2019.



ACTION 17 : ÉTUDE DE PRÉFIGURATION D'UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION

Réduire le nombre de personnes exposées à la pollution atmosphérique constitue un enjeu de santé public majeur pour la Métropole.

La Zone à Faible Émission (ZFE), représente une action efficace pour accélérer le report modal vers des solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

L'étude de préfiguration engagée en 2018 consiste à travailler sur un périmètre à partir d'une analyse des données territoriales en matière de déplacements et d'évaluation de la qualité de l'air. L'étude doit permettre de préciser les modalités pratiques (types de véhicules et vignettes Crit'air concernés, jours et horaires d'application, périmètre géographique de restriction de circulation) et les mesures d'accompagnement de la ZFE afin d'aboutir à sa mise en œuvre à la fin de l'année 2020.

Toulouse Métropole a décidé d'associer la population très en amont de cette phase réglementaire obligatoire à travers une concertation volontaire. La concertation volontaire, auprès des acteurs socio-économiques et du grand public s'est déroulée de mai à juillet 2019 dans un premier temps pour sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air, puis pour co-construire les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre de la ZFE dans un deuxième temps. Des temps de rencontre avec les représentants des

acteurs socio-économiques et le grand public ont été organisés ainsi que des interventions sur l'espace public pour aller à la rencontre de la population. Un dispositif de participation en ligne a également été ouvert à tous sur la plateforme de participation du site de Toulouse Métropole pour recueillir toute contribution.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, la Métropole a été lauréate de deux appels à projets. Le premier, au titre du programme ville respirable, a permis l'obtention d'une aide de 92 000 € pour la réalisation de l'étude de préfiguration. Le deuxième, au titre d'un appel à projets de l'ADEME pour l'accompagnement du dispositif de concertation mis en place par la Métropole en amont de la concertation réglementaire, a permis d'obtenir un montant de près de 48 000 €.

ACTION 23 : PRIME «AIR-BOIS»

Afin d'accélérer le renouvellement des dispositifs de chauffage au bois, Toulouse Métropole propose une aide (sous condition de ressources) à l'acquisition d'un dispositif récent peu émissif.

En 2016, les dispositifs de chauffage au bois anciens représentent la deuxième source de pollution atmosphérique aux particules fines (PM10) avec 26% des émissions, derrière le trafic routier (56%).



Campagne d'affichage



3

DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ET LA CITOYENNETÉ

La cohésion sociale, la lutte contre les discriminations et les inégalités, la promotion du vivre ensemble et de la citoyenneté, sont des piliers essentiels du développement durable.

Cette partie regroupe 2 finalités du développement durable :

- renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.

Dans un contexte de forte croissance démographique et de renouvellement des populations, la question de la cohésion et des solidarités prend une acuité particulière : au-delà de la réponse « quantitative » que nécessite cette attractivité, il s'agit de créer les conditions d'une véritable solidarité urbaine et sociale.





► POLITIQUE DE LA VILLE

STRATÉGIE : CHANGER LE VISAGE DES QUARTIERS

Contrat
de ville :



54 065
habitants



12
quartiers
prioritaires

Le contrat de ville 2015-2020 est un dispositif visant à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Le programme concerne 54 065 habitants de la ville de Toulouse soit 13% de la population. À l'échelle de la Métropole il concerne 60 448 habitants vivant dans 16 quartiers (12 à Toulouse, 2 à Colomiers, 1 à Blagnac et 1 à Cugnaux), inscrits en Politique de la Ville.

Pour certains nombres de ces quartiers, un programme de renouvellement urbain est développé afin d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la ville en modifiant les formes urbaines. En mai 2016, le protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain a été signé pour cinq quartiers de Toulouse (3 du Grand Mirail, Empalot, Izards-Trois Cocus/La Vache).

En 2017, Toulouse Métropole a lancé une démarche de marketing territorial sur les quar-

tiers en Renouvellement Urbain de Toulouse. Dans le cadre de cette démarche, une animation avec distribution de graines de plantes aromatiques Bio (aneth, ciboulette et basilic) a eu lieu le 15 juin 2019 sur la place Micoulaud dans le quartier Izards-Trois Cocus. Les habitants repartaient avec un sachet de graines, un pot biodégradable et une pastille de tourbe pour commencer leur plantation à la maison. Une opération similaire de distribution de graines de fleurs Bio a été conduite le 22 juin 2019 sur le quartier Bagatelle, sur le parvis de la maison de quartier. Les graines restantes ont été données aux jardiniers des Jardins partagés. Ces distributions ont été l'occasion de consulter les habitants sur leur perception de leur quartier et de choisir l'identité visuelle qui sera utilisée par la collectivité, dans le cadre de la communication sur le projet urbain de Bagatelle.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

En 2018, une étude sur la stratégie économique des quartiers de la politique de la ville est arrivée à son terme. Cette étude a mis en lumière les atouts, les dynamiques et les spécialisations possibles de ces quartiers pour favoriser leur développement économique. Plusieurs projets économiques concrets sont déployés sur ces quartiers :

- **À Bagatelle**, la création d'un village d'entreprises artisanales et de services ;
- **À Bellefontaine**, l'implantation d'un tiers-lieux dédié à l'innovation sociale sur le château de Clairfont ;
- **À Empalot**, un lieu dédié à l'entrepreneuriat offrant des solutions d'hébergement adaptées permettant de soutenir la création artistique et culturelle du quartier ;

- **Aux Trois-Cocus**, l'intégration de plusieurs parcelles en bordure du quartier dans l'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse » qui vise un développement mixte et novateur d'activités ;
- **Des locaux d'activités** en pieds d'immeubles dédiés à l'économie résidentielle et à l'innovation sociale aux Trois-Cocus et à Empalot ;
- **Le développement d'une offre foncière** sur les fonciers mutables ou déjà disponibles en frange des quartiers et en bordure des zones d'activité existantes ;
- **Un réseau d'achat alimentaire** de produits de qualité et à bas coût déployé dans cinq quartiers.

► ÉDUCATION, CITOYENNETÉ

ACTIONS

SENSIBILISER LES ENFANTS À LA NATURE À QUATRE PATTES DANS LE JARDIN

Les « projets jardins » organisés dans les écoles ou les Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) visent à éduquer les enfants sur les thèmes de la nature et de l'écologie.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 84 demandes de projets de jardins ont été engagées. 64 écoles vont être équipées de jardinières pédagogiques pour la rentrée scolaire



670

enfants engagés
dans le parcours
«jardin et
biodiversité»

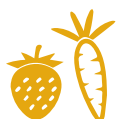
2019. Ces jardinières sont un formidable outil d'investigation pour observer le cycle de vie des plantes et les insectes.

En complément ou distinctement d'un projet jardin, les CLAE peuvent candidater pour bénéficier des parcours urbains :

- «Jardin et biodiversité» prévoit l'accompagnement par l'association Reflets – CPIE Terres Toulousaines pour des séquences de formations de l'équipe d'animation. Ce parcours propose des visites de jardins et

d'échanges de pratiques, un diagnostic et des conseils pour la mise en place du projet. Un site internet «CLAE Biodiversité» est également à disposition des écoles. Sur l'année scolaire 2018-2019, 24 CLAE et 670 enfants ont effectué ce parcours.

- «Du potager à l'assiette» propose aux élèves du CP au CE2 des activités liées aux jardins ainsi que des visites dans les structures municipales. En 2018-2019, 8 classes et 200 enfants ont effectué ce parcours.



17

jardins partagés

JARDINS PARTAGÉS

La mairie de Toulouse compte 17 jardins partagés signataires de la charte des jardins partagés toulousains, représentant une surface de 35512 m² dont 15765 m² en cours de création.

Une concertation a été lancée pour la création de 2 nouveaux jardins : Bourrassol et La Salade. 7 réunions de concertation ont été organisées pour le jardin Bourrassol et 6 réu-

nions pour La Salade. Le jardin partagé de Bagatelle fait par ailleurs l'objet d'un agrandissement (1345 m² supplémentaires). Ces jardins apportent une réelle animation de la vie locale, grâce notamment à la diversité des porteurs de projets : associations d'habitants, centres sociaux, comités de quartier.

SENSIBILISATION À L'ENGAGEMENT ÉCO-CITOYEN

Des actions sont menées par les Accueils de loisirs (ADL) et les Centres de loisirs associés à l'école (CLAE) en partenariat avec les associations pour sensibiliser à la protection de l'environnement. En 2018-2019, 1870 participants ont bénéficié de ces actions. Des projets transversaux sur le thème de la sensibilisation de la protection de l'environnement ont été portés sur l'année par des accueils de loisirs pour les enfants de plus de 6 ans : «Des poèmes pour ma planète» ont été inventés et imaginés collectivement sur le thème du développement durable par les enfants de Bonnefoy et au Sept Deniers, récupération de bouchons pour une l'association. Des événements ont également été proposés : exposi-

tion et atelier lors de la Journée des Droits de l'Enfant (3 jours en octobre), «Nature en Jeu» deux journées sur le site du jardin du Muséum avec les professionnels des ludothèques toulousaines pour une approche ludique de la connaissance et de la protection de la nature. Avec «le jardin du Muséum», les accueils de loisirs maternels ont bénéficié d'une visite de l'espace jardin, d'une initiation au jardinage et d'une sensibilisation à l'écosystème. Cette expérimentation a trouvé une continuité sous forme d'installations de jardinières et l'entretien des plantations. Enfin, l'association «Abeillement vôtre» a proposé une sensibilisation des enfants d'âge maternel à l'apiculture et au rôle pollinisateur des abeilles.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2018, La Mairie de Toulouse a accompagné financièrement pour un montant de plus de 50 000 euros des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable portés par 7 associations (COPRAE, DIRE, France Nature Environnement, FreDD, Pro-Portion, Reflets CPIE Terres-Toulousaines, Toulouse en transition). À titre d'exemples, ont été

déployés sur le territoire : des ateliers de la transition dans les quartiers, un festival de films documentaires sur l'environnement, des expositions photo, des animations environnement, écocitoyenneté et biodiversité pour les enfants des centres de loisirs, des actions d'accompagnement et de sensibilisation des commerçants et restaurateurs, etc.



► SOLIDARITÉ



8 879
personnes
percevant
l'allocation
adulte handicapé

CHIFFRES CLÉS

- Taux de pauvreté : **18 %** (moyenne nationale : 14,5 %)
- Taux de logements sociaux : **21,58 %**
- Taux de chômage : **10,4 %** (2015)
- **8 879** personnes percevant l'allocation adulte handicapé
- **1 169** places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite en 2016
- **15** centres sociaux
- Gestion de **46** établissements sociaux et médico-sociaux par le CCAS
- **19** établissements publics pour personnes âgées et **27** établissements privés
- **70** clubs associatifs installés dans les locaux municipaux pour près de 8 000 seniors

► ACTION PHARE 2018-2019

LE MAIRIEBUS : UN SERVICE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Afin d'apporter une offre de service au plus près des habitants, la mairie s'est dotée en mai 2019 d'un bus itinérant, le Mairiebus. Cet équipement public mobile complète l'offre des mairies de quartier en permettant aux habitants de huit quartiers toulousains d'effectuer des formalités administratives

(carte nationale d'identité, inscriptions dans les écoles, inscriptions sur les listes électorales, etc.) au plus près de leur domicile. En juin 2019, 279 personnes ont déjà bénéficié de ce service. Il est connecté à la 4G, accessible aux personnes à mobilité réduite et équipé d'un kit auditif d'accueil.

► AUTRES ACTIONS

AMÉLIORATION DE LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

82 dossiers validés entre juin 2018 et juin 2019 pour une participation financière de la mairie.

Des travaux d'amélioration et d'adaptation du logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap permettent :

- le maintien à domicile (adaptation des salles de bains, volets roulants automatiques, chaise monte-escalier, etc.)

- l'amélioration de l'isolation thermique et donc de la consommation d'énergie (remplacement de chaudière, mise aux normes électriques, réfection de toiture, fenêtres, etc.)

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée 2017-2025 permet de rendre accessibles les bâtiments municipaux à tous les citoyens et notamment à ceux en situation de handicap. En juillet 2019, le nombre total d'établissements municipaux recevant du public accessibles s'élève à 192.

Au-delà des aménagements sur les bâtiments, des actions sont menées pour améliorer la qualité de l'accueil de tous les publics en enseignant aux professionnels les comportements adéquats à adopter. Une formation pluriannuelle des agents d'accueil a ainsi été prévue dès 2019.



434
personnes
accompagnées
en 2018

DISPOSITIF HÉBERGEMENT ET INCLUSION SOCIALE

La mairie poursuit le programme de résorption des campements illicites et d'accompagnement des occupants dans un dispositif d'hébergement et d'inclusion sociale.

- 434 personnes ont été accompagnées en 2018 dont 82 nouvelles entrées.
- 210 personnes sont sorties du dispositif en 2018.



4

INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES

Nos modes de consommation et de production ont des impacts environnementaux, sanitaires et sociaux.

Dans une démarche de développement durable, l'objectif est de les optimiser afin de réduire les impacts, voire de produire des aménités.





Au travers de ses politiques publiques la mairie de Toulouse œuvre en ce sens. Les exemples du domaine agricole de Candie (production) et de la Cuisine centrale (consommation) illustrent concrètement la mise en œuvre de cet objectif.

► DOMAINE AGRICOLE DE CANDIE



180 ha
de grandes
cultures en
agriculture
biologique



20 000
bouteilles de vin
bio



4 000
bouteilles de jus
de raisin bio



1 000
arbres et arbustes
plantés



Vignes du domaine de Candie

À travers l'exploitation des terres agricoles du domaine de Candie, la mairie de Toulouse assure la présence d'une production alimentaire bio et de qualité sur son territoire. Ce domaine comprend le château de Candie, un vignoble, un parc dédié à la production biologique de vin et de jus de raisin et 180 hectares de grandes cultures (blé, orge, soja, lin, triticale, sarrasin, etc.) situés dans les quartiers de Sesquières, Gabardie et Pech-David. Une équipe de six agents est chargée d'exploiter le domaine. Le parc bénéficie d'une gestion écologique visant à préserver la biodiversité ordinaire.

Réalisations 2019

- En mars 2019, la mise en terre de 20 000 plants de cépages régionaux (Gros Manseng, Malbec et Marsellan) a permis le renouvellement de 5 ha de vigne.
- 100 ruches ont été installées par deux apiculteurs partenaires.
- Afin de reconstituer un maillage fonctionnel, 1 000 arbres et arbustes champêtres ont été plantés.
- Dans une optique d'économie circulaire, 2 000 tonnes de déchets verts provenant de particuliers ont été utilisés pour amender les terres.

La production annuelle s'élève à 500 tonnes de céréales, 20 000 bouteilles de vin* blanc, rouge ou rosé et 4 000 litres de jus de raisin. Une gamme de vins et de jus 100 % toulousains et 100 % bio a été lancée. Le domaine assure l'approvisionnement quotidien en vin des restaurants pour les seniors.

Obtention du label Territoire BIO engagé

Le label Territoire BIO engagé récompense les communes ayant atteint 6 % de la surface agricole du territoire en bio ou 20 % d'approvisionnement bio dans les services de restauration. Cette année, ce label a été obtenu grâce à une consommation responsable dans la Cuisine centrale et à la production d'aliments bio sur le domaine de Candie.

*à consommer avec modération

LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE

Plusieurs événements ont été organisés afin de promouvoir l'agriculture et faire du domaine de Candie un exemple d'intégration de l'agriculture en ville. En juin et septembre, un large public est venu au domaine pour parti-

ciper à deux fêtes agricoles. L'ouverture graduelle du domaine au public doit permettre de reconnecter les citoyens à l'agriculture.

AB

26,83 %
du budget
consacré
aux produits
biologiques

► CUISINE CENTRALE

- 34 000 repas servis par jour dans les écoles publiques par la Cuisine centrale
- En 2018, 26,83% du budget de la Cuisine centrale sont consacrés à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique. La grande majorité (94 %) de ces produits biologiques est issue de productions locales.
- Un peu plus de 45% de la totalité des denrées alimentaires utilisées par la Cuisine centrale sont d'origine locale avec nombre de produits dotés d'un signe officiel de qualité : IGP, Label Rouge, etc.

MENUS BAS CARBONE À LA CANTINE DE TOULOUSE


55 tonnes
de CO₂ économisées
sur la ville
de Toulouse
sur un repas

De 2016 à 2019, des menus bas carbone ont été proposés aux élèves toulousains déjeunant à la cantine. Ces menus étaient accompagnés d'une sensibilisation au changement climatique et à l'impact environnemental de nos choix de consommation.

Le 6 juin 2019, 32 000 repas bas carbone ont été distribués par la Cuisine centrale de la mairie de Toulouse.

Le menu, qui pesait 796 g Eq. CO₂, au lieu des 2500 g Eq. CO₂ de l'empreinte moyenne d'un repas en France était composé de produits locaux, sous SIQO (Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine), de saison et de faible impact en émission de gaz à effet de serre. Cela a permis d'économiser 55 tonnes de CO₂ sur la ville de Toulouse (soit plus de 120 A/R Toulouse/Paris en avion).



Repas de la Cuisine centrale



Compostage des bio déchets



10 tonnes
de bio-déchets
seront recyclés

RECYCLAGE DES DÉCHETS

Après le carton, les conserves, le plastique et le verre, la Cuisine centrale met en place le recyclage de ses bio-déchets. Ce dispositif devrait permettre de recycler 10 tonnes de bio déchets.

Par ailleurs, près de la moitié des écoles et/ou Centres de Loisirs Associés à l'École est engagée dans le projet porté par l'association Bouchon 31 qui consiste à recycler les bouchons en plastique.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ÉCOLES

La mairie de Toulouse tente de réduire les déchets, de sensibiliser les enfants et le personnel à la lutte contre la gaspillage alimentaire et de développer les bonnes pratiques.

Une expérimentation est menée sur plusieurs écoles et cCentres de Loisirs Associés à l'Écoles ayant des caractéristiques ou des pratiques différentes. Les six écoles sélectionnées sont :

- 3 écoles maternelles : Château de l'Hers, Guilhermy et Petit Gragnague
- 3 écoles élémentaires : Aubrac, Vergers et la Terrasse

Plusieurs pistes d'amélioration dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ont déjà été identifiées comme par exemple l'acquisition

d'une centrifugeuse pour recycler les fruits non consommés en jus de fruit ou ne mettre à disposition du pain qu'une fois l'entrée servie.

Le projet lauréat de la Smart City Citoyens 2018 dans la catégorie « Bonne idée » est testé à l'école maternelle Petit Gragnague depuis le 15 avril 2019. Ce projet consiste en l'installation d'une poubelle connectée qui pèse la quantité des denrées alimentaires jetées et permet ainsi de sensibiliser au gaspillage.

Par ailleurs, la Cuisine centrale poursuit son dispositif solidaire qui consiste à lutter contre le gaspillage alimentaire en livrant les plats non distribués à des associations comme les Restos du Cœur, la Banque alimentaire et le Secours Populaire.



5

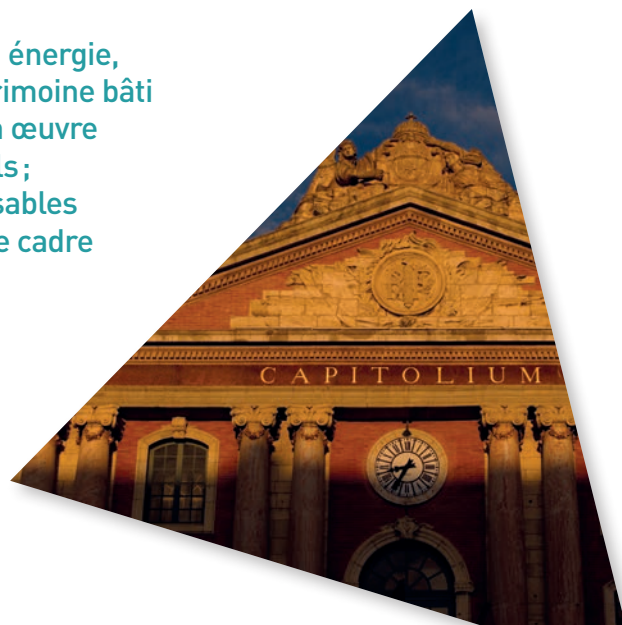
RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES EN INTERNE

En France, les collectivités représentent 12% des émissions de gaz à effet de serre.

La commande publique représente 14% du PIB national. Les collectivités disposent donc de véritables leviers pour agir en matière de développement durable.

De plus, leurs pratiques internes doivent être exemplaires afin de sensibiliser et d'inciter les acteurs économiques et les citoyens à faire évoluer leurs comportements.

Réduire les consommations en eau, en énergie, en papier ; améliorer la gestion du patrimoine bâti ou non bâti de la collectivité ; mettre en œuvre un plan de déplacement des personnels ; adopter une politique d'achats responsables sont autant d'axes à développer dans le cadre d'une démarche éco-responsable.





► À TOULOUSE

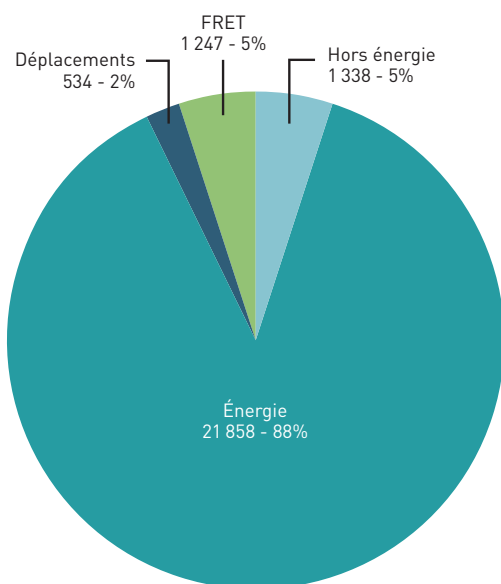
Le programme administration exemplaire de la mairie de Toulouse décline un ensemble de mesures visant à réduire l'impact environnemental des activités, intégrer l'écoresponsabilité dans les achats, mobiliser et sensibiliser sur le développement durable pour changer les comportements.

Mairie de Toulouse :

- 69 élus
- 7 215 équivalent temps plein (ETP)
- 24 977 teq CO₂/an en 2017

(Bilan interne des émissions de gaz à effet de serre)

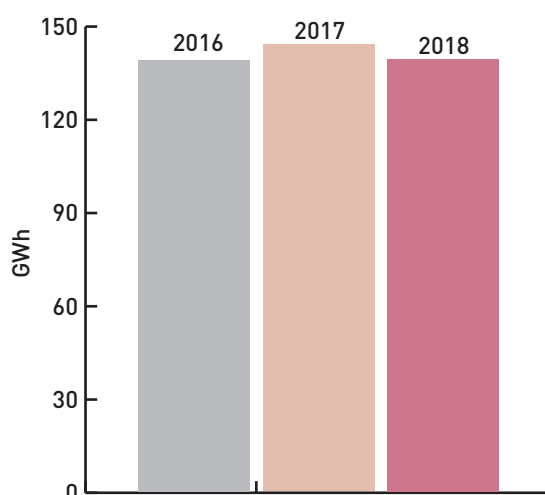
Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la mairie de Toulouse (teq CO₂/an) :



► ACTIONS PHARES 2018-2019

INTÉGRATION D'UN LOGICIEL DE GESTION ÉNERGÉTIQUE

Évolution des consommations d'énergie du patrimoine



La mairie de Toulouse s'est équipée d'un logiciel de gestion énergétique pour effectuer un suivi plus fin des consommations énergétiques de ses bâtiments. Cet outil permet notamment : la détection précoce de fuites d'eau, la vérification du fonctionnement des abaisssements hors occupation pour le gaz et le suivi des talons de consommation pour l'électricité. Désormais, le logiciel permet de générer des alertes de surconsommation.

En analysant le profil de consommation des bâtiments et en comparant les performances des bâtiments similaires, la mairie peut déduire des optimisations possibles.

FORUM ARBRE EN VILLE

Afin de rappeler l'importance de la préservation des arbres dans l'aménagement urbain, un séminaire intitulé «Améliorons collectivement la qualité de notre patrimoine arboré» a été organisé le 27 mars 2019. Toutes les directions impliquées dans les aménagements urbains ont été invitées. Ce fut l'oc-

casion de discuter des atouts de l'arbre qui, au-delà de son intérêt esthétique, permet de réguler les températures et d'agir sur la qualité de l'air et sur la biodiversité. Une réflexion a été engagée autour des manières de valoriser cette ressource dans les projets d'aménagement urbain.

ACHAT PUBLIC RESPONSABLE



351 074
heures de travail
d'insertion pour
la Mairie et TM



36 %
des marchés
ont intégré
un critère
environnemental
ou une clause
environnementale

La mairie de Toulouse fait partie des 17 signataires de la Charte des marchés publics qui se sont engagés à faire évoluer leurs achats autour de 7 axes.

1. Garantir la performance de l'achat
2. Développer l'achat durable
3. Encourager l'achat responsable
4. Simplifier / Dématérialiser
5. Améliorer les conditions d'exécution des marchés
6. Améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques
7. Soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés de la Smart City

Indicateurs 2018 :

Part des achats durables :

- 36 % ayant une clause ou un critère durable
- 26 % ayant un critère durable

Heures d'insertion :

- 555 920 heures soit 346 équivalent temps plein (ETP) pour les 17 signataires associés de la charte des marchés publics
- 351 074, soit 318 ETP pour Toulouse Métropole et la mairie de Toulouse

Secteurs protégés :

- 1 565 000 € pour les 17 signataires
- 569 000 € pour Toulouse Métropole et la mairie de Toulouse

Programmation annuelle des achats

Le 21 février 2019, la Métropole a organisé une présentation des contrats relancés afin de donner une visibilité aux entreprises et fédérations partenaires.

La Métropole continue, par ailleurs, de suivre l'impact de ses achats en mesurant le flux financier généré pour les entreprises locales, les délais de paiement ainsi que le niveau des avances.

Journées fournisseurs 2018

Le 19 septembre 2018, la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse a organisé la deuxième rencontre de la commande publique. Elle a réuni cent entreprises.

Le 18 juin 2019, Toulouse Métropole Emploi a organisé une rencontre avec des entreprises des secteurs Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)/ Entreprises Adaptées (EA)/ Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Politique publique et achats

La dynamique d'achat responsable permet de mettre en œuvre des projets tels que le Projet Alimentaire de Territoire ainsi que la Convention d'Engagement Volontaire pour des travaux routiers et espace public à moindre empreinte environnementale. Par ailleurs, le lien avec la Cuisine centrale a été fait par la distribution de barquettes en amidon de maïs.



► AUTRES ACTIONS

RÉDUIRE LES BESOINS EN CLIMATISATION DES SERVEURS INFORMATIQUES

La mairie cherche à réduire sa consommation énergétique en faisant des efforts notamment sur le refroidissement des appareils informatiques. La température à laquelle sont maintenus les data centers est passée de 18°C à 20°C.

La direction numérique privilégie aussi les machines virtuelles aux machines physiques et opèrent des mutualisations de serveurs pour réduire les besoins en électricité et en climatisation.

FLOTTE EXEMPLAIRE DE L'ADMINISTRATION

La mairie de Toulouse poursuit l'acquisition de véhicules électriques afin de rendre son parc de véhicules plus respectueux de l'environnement. En 2018 et en 2019, la mairie a acquis 20 véhicules électriques portant ainsi son parc à 55.



Véhicule électrique de la mairie de Toulouse

PARTICIPATION AU CONCOURS CUBE S

La mairie de Toulouse participe depuis septembre 2018 à la première session du concours CUBE S qui est la déclinaison aux bâtiments scolaires du Concours Usages et Bâtiment Efficace (CUBE) organisé par l'Institut français pour la performance du bâtiment. Les bâtiments éducatifs qui participent sont en compétition sur les économies d'énergie qu'ils réussissent à effectuer en une ou plusieurs années.

Les systèmes de régulation de chauffage ont été remplacés dans deux des trois écoles engagées et la présentation de la démarche a été faite auprès des directrices qui sont tenues régulièrement informées de l'évolution des consommations énergétiques de leur établissement.

Une réflexion est en cours sur le prolongement éventuel d'une année supplémentaire de l'inscription de ces 3 écoles au concours.



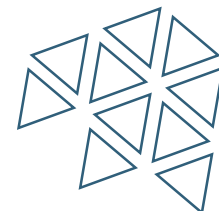
6

INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS

En complément des 5 finalités,
des éléments de méthode doivent être suivis
pour «faire» du développement durable :

- participation des acteurs et de la population,
- pilotage et transversalité des démarches,
- évaluation et stratégie d'amélioration continue.





▶ À TOULOUSE



20
commissions
de quartiers



12
conseils citoyens



5
maisons
de la citoyenneté

Plusieurs programmes et politiques publiques sont conduits dans une démarche de co-construction : élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, projet éducatif de territoire, politique de la ville...

De plus, de nombreuses instances font vivre le débat citoyen, l'intelligence collective et la concertation sur la ville de Toulouse.

- **Les commissions de quartier**

Chacun des 6 secteurs territoriaux est formé de 3 à 4 quartiers, au sens de leur appellation dans la vie quotidienne (Saint-Michel, Busca, Arnaud-Bernard, etc.). À l'échelle de la ville il y a 20 commissions de quartiers. La commission de quartier est une instance de participation à l'échelle du quartier. C'est un lieu de partage de l'information et de discussion entre élus, services, acteurs associatifs et citoyens. Elle permet une implication de tous dans l'élaboration des projets dans différents domaines : urbanisme, aménagements des rues et places, stationnement, propreté, tranquillité, équipements publics...

Elle permet d'installer une concertation de proximité et de débattre des orientations prises par le pouvoir exécutif. Ouverte à tous, la commission de quartier se réunit 2 fois par an et est animée par le Maire de quartier. Chaque commission est dotée d'un bureau composé de l'élue(e) de quartier et de représentants d'associations du quartier. Les bureaux des commissions de quartier ont vocation à renforcer le dialogue entre la Mairie et les représentants associatifs, à travailler et échanger sur des projets visant à améliorer le cadre de vie dans le quartier.

- **Les conseils citoyens de quartier**

Des conseils citoyens ont été mis en place pour chaque quartier prioritaire afin d'associer les habitants à l'élaboration et au suivi du Contrat de Ville.

- **Le Conseil municipal des enfants**

Le Conseil municipal des enfants est un projet citoyen qui s'adresse aux enfants toulousains scolarisés en école élémentaire en CE2, CM1 et CM2. Ils sont élus pour deux ans.

Et aussi...

- **Toulouse Étudiants**

Conseil Toulousain de la Vie Étudiante

- **la Commission communale**
Accessibilité Pour Tous (CAPT)

- **le Conseil des jeunes toulousains**
(15-25 ans)

- **Toulouse Diversités - conseil toulousain**
des résidents étrangers

- **Toulouse Fraternité - conseil de la laïcité**

- **la conférence du commerce**
et de l'artisanat

- **le comité consultatif égalité**
femmes-hommes

- **le parlement éducatif**

- **etc.**

Les Maisons de la citoyenneté sont destinées à faciliter le dialogue avec les élus, à favoriser la participation des habitants à la gestion de leur cité, à les aider dans leurs démarches quotidiennes. Ces Maisons, à raison d'une par secteur, sont des lieux d'animation de la démocratie locale, de rencontres entre élus/associations/habitants, d'organisation de débats citoyens et de ressources pour les associations participant à la vie du secteur.

Les Toulousains y trouvent une offre de services renforcée ainsi que des plages d'ouvertures élargies. Il existe 5 Maisons de la citoyenneté à Toulouse.



Maison de la Citoyenneté de Niel

► ACTIONS PHARES 2018-2019

FORUM TOULOUSE + VERTE

La végétalisation joue un rôle essentiel dans le rafraîchissement de la ville et la purification de l'air. Face aux changements climatiques pressants, la ville de demain devra être plus durable et notamment plus verte et plus fraîche.

Du 5 au 7 avril 2019, s'est tenu le forum Toulouse plus Verte. Ces journées avaient pour objectif de mobiliser les citoyens, associations et entreprises autour de la valorisation de la nature en ville et de la lutte contre le changement climatique.

Le forum était articulé autour de 40 activités et plus de 50 animations (expositions, des ateliers participatifs, tables rondes, animations, roulotte d'expression d'idées sur la nature en ville, etc.). Il a permis de collecter les avis, désirs et propositions pour plus de nature en ville.

Au total, 19 associations, 5 entreprises et 7000 visiteurs ont répondu présents. 894 contributions ont été comptabilisées et constituent la base d'une réflexion globale à laquelle les toulousaines et toulousains volontaires seront invités à participer.



Forum Toulouse + Verte du 5 au 7 avril sur les allées Jules-Guesde

► AUTRES ACTIONS

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le prolongement de la démarche d'évaluation de ses politiques publiques prioritaires, la mairie de Toulouse a conduit trois enquêtes en 2018, portant sur les accueils de loisirs maternels, les inscriptions aux activités sportives et la visibilité des centres socioculturels. Au total, 7721 habitants ont été consultés sur la métropole et la ville de Toulouse dans le cadre de démarches d'évaluation. Pour 2019, de nouveaux sujets d'évaluation sont engagés parmi lesquels la politique en faveur des seniors et la vidéo-protection. Deux enquêtes portant sur la qualité des services de l'état civil et des formalités administratives de la mairie ainsi que sur les jardins partagés viennent de se clôturer.



7 721

habitants consultés sur la ville
et la métropole de Toulouse



3

politiques publiques évaluées
par la mairie de Toulouse



88
projets financés
entre juin 2018
et juin 2019

« AGIR DANS MON QUARTIER »

« Agir dans mon quartier » est le nom du Fonds d'Initiative et de Participation des Habitants mis en place à Toulouse. Il permet d'octroyer une aide financière visant à favoriser les actions de proximité et de solidarité, ainsi qu'à faciliter l'entraide entre les habitants des quartiers prioritaires de Toulouse (cofinancement État, CAF, Ville). Jusqu'à 800€ peuvent être accordés à

l'habitant souhaitant réaliser un projet d'intérêt général par le comité de gestion du quartier composé d'habitants du quartier.

En 2018, 37 604€ soit 87% du budget total ont été dépensés. En 2018, 56 projets ont été financés dont 5 en lien avec l'environnement. Entre janvier et juin 2019, 32 projets ont été financés dont 2 en lien avec l'environnement.

CONSEIL TOULOUSAIN DE LA VIE ETUDIANTE – CTVE

Le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante, instance de participation citoyenne de la ville de Toulouse à destination des étudiants, a réuni pour le mandat 2018-2019 50 étudiants qui ont travaillé sur la question de la gestion des déchets. Représentant une réelle synergie estudiantine au niveau du territoire, ce conseil a permis aux étudiants de s'investir sur les questions de développement durable et de réduction des déchets.

Leur mobilisation tout au long de l'année s'est traduite par le développement de 2 projets qui ont pour ambition de changer les habitudes des étudiants en réduisant de manière conséquente leur production de déchets. Pour cela, ils souhaitent réaliser un kit de restauration zéro déchet à destination des plus de 100 000 étudiants toulousains et également mettre en place des bacs de compostage dans les résidences étudiantes afin de mieux trier et valoriser les biodéchets.

SOIRÉE « LA VILLE DONT VOUS ÊTES LES HÉROS » : SE RÉUNIR AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 3 juillet 2019, la mairie de Toulouse a organisé une soirée autour de la nature en ville et du développement durable au Muséum. L'objectif était de valoriser l'engagement des citoyens bénévoles pour leur quartier et leur ville au côté des institutions et des acteurs associatifs. Les participants ont visité les

différents stands présentant les actions de la mairie et les initiatives des toulousaines et toulousains face aux défis du changement climatique. Une visite libre du musée et notamment de l'exposition « Oka Amazonie, une forêt habitée » était offerte aux invités.

OPÉRATION DES FLEURS SUR MON MUR DANS LES 20 QUARTIERS TOULOUSAINS

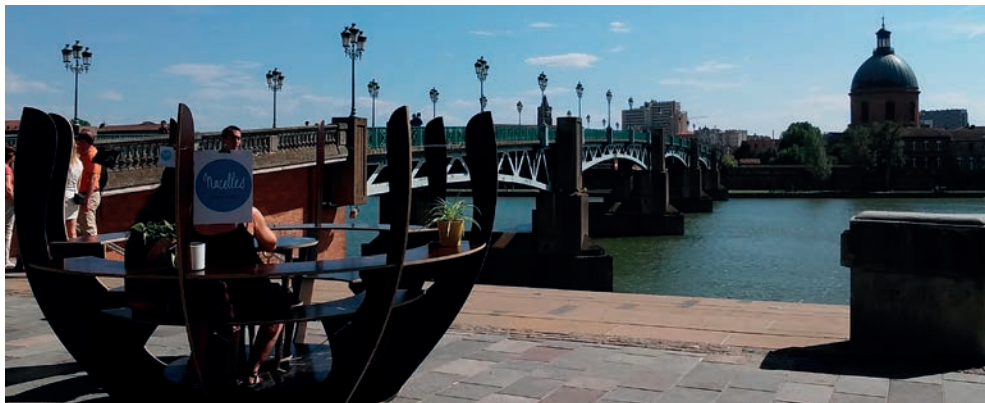
En juin 2016, la mairie de Toulouse a lancé l'opération « Des fleurs sur mon mur ». Cette démarche participative et citoyenne permet aux toulousains et toulousaines de jardiner dans leur rue. L'objectif est de favoriser la nature et la biodiversité en ville et ainsi d'améliorer la qualité de vie de chacun. La mairie propose une palette végétale « durable » et des conseils de jardinage aux citoyens. Depuis son lancement, l'opération a évolué. Après le fleurissement des balcons en 2017, la ville a encouragé le fleurissement des pieds d'arbres en 2018 et celui des barrières en 2019.

500
coins fleuris
depuis 2016



Opération « Des fleurs sur mon mur »

JE PARTICIPE : LA PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE



Nacelle place Saint-Pierre, outil de concertation des citoyens

La mairie de Toulouse s'est dotée d'une plateforme de participation numérique afin de faciliter les échanges avec les citoyens pour co-construire la ville de demain. Cet outil supplémentaire de participation vient en complément des démarches de concertation classiques. Des consultations en lien avec le développement durable sont conduites sur cette plateforme.

Du 17 décembre 2018 au 16 janvier 2019, les citoyens se sont notamment prononcés sur le projet «Plan Climat Air Énergie Territorial» (PCAET). 516 contributeurs ont ainsi déposé 655 contributions. Les thématiques abordées ont été par ordre d'importance : mobilités, déchets, aménagement-logement, qualité de l'air, énergies, ressources et espaces naturels, agriculture-alimentation, économie verte, mobilisation du territoire.

À l'issue de la concertation, une synthèse comprenant les réponses de la collectivité, a été publiée. Elle est en ligne sur le site toulouse-metropole.fr aux pages du PCAET.

Du 21 mars au 10 juillet 2019, les habitants ont pu déposer des contributions à propos de la préservation de la qualité de l'air et de la zone à faible émission (ZFE).

La mairie a aussi lancé un outil de budget participatif. Les habitants ont pu déposer, jusqu'au 30 avril 2019, leur projet pour les quartiers prioritaires de Toulouse. Le 4 juin 2019, l'organisation d'une agora des idées réunissant 200 personnes a fait émerger 30 idées de projets. De juin à août, une analyse technique de faisabilité a été conduite. Les projets seront ensuite soumis au vote des toulousains qui choisiront les projets qui seront réalisés par la mairie.

DESSINE-MOI TOULOUSE : UN APPEL À PROJETS URBAINS POUR REDESSINER LA VILLE DE DEMAIN

En 2018, la Métropole a lancé l'appel à projets urbains innovants «Dessine-moi Toulouse» qui vise à donner une nouvelle vie à plusieurs sites du territoire en encourageant la créativité et les initiatives originales. Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- s'appuyer sur les atouts de la Métropole et des forces vives de son écosystème pour transformer la ville ;
- mobiliser les entreprises innovantes, les jeunes talents pour faire émerger de nouvelles pratiques et inspirer la créativité
- faire évoluer les pratiques des opérateurs et des services ;
- susciter des partenariats publics/privés/habitants, reflets de l'évolution de la société ;
- expérimenter des modes innovants d'élaboration de la ville de demain autour des grands enjeux de la Métropole.

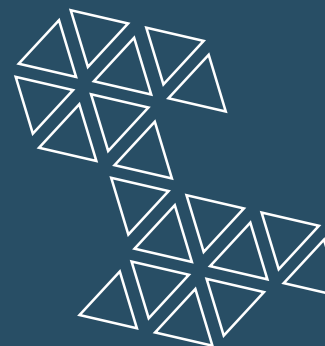
L'appel à projets a recueilli 114 candidatures 4 mois après le lancement de la démarche et l'annonce des sites. Le 31 janvier 2019, chaque équipe retenue après la première phase de sélection, a déposé une proposition de projet finalisée qu'elle a pu défendre en audition devant un jury, qui, après délibération, a sélectionné quinze lauréats.

Les sites proposés sont répartis en cinq catégories allant du site structurant d'enjeu métropolitain comme celui autour de l'aéroport Toulouse-Blagnac, au site remarquable ou atypique à fort potentiel comme la crypte de Saint-Aubin.

À titre d'exemple, le projet «Les CO-HABITANTS» de la zone «Bordeblanche – quartier des Pradettes» fait parti des lauréats du programme. L'aménagement de cet espace est pensé pour créer du lien social et intergénérationnel à travers la création d'espaces partagés allant au-delà de la simple fonction d'habiter. Il est prévu une salle commune et une cuisine dédiées aux résidents mais aussi d'autres espaces ouverts aux habitants du quartier tels qu'une serre, un espace de co-working, une buanderie, un verger, un potager et deux chambres partagées. Plusieurs types de logements se côtoient avec notamment des logements sociaux et des logements seniors. «Les CO-HABITANTS» aspire aussi à l'exemplarité environnementale par l'obtention d'une performance énergétique E3C1 et la réalisation d'un bâtiment en structure bois. L'espace partagé central affiche une performance BEPOS et favorisera l'usage de matériaux bio-sourcés.

Baromètre du développement durable

INDICATEURS	2016	2017	2018
CLIMAT ÉNERGIE			
Emissions de GES sur le territoire (milliers teq. CO ₂) (données ATMO revues suite à évolution méthodologique intégrant de nouvelles sources d'émissions)	1839	1854	1858
Consommation d'électricité sur le territoire (GWh)	2527	2589	2674
Consommation de gaz sur le territoire (GWh)	2376	2392	2272
Consommation d'énergie par l'éclairage public (GWh)	28	25	23
MOBILITÉS			
Nombre de locations Vélô Toulouse (millions)	4,4	4,4	4,13
ENVIRONNEMENT			
Consommation d'eau (milliers m ³)	27205	28100	28000
Qualité de l'air : taux de jours en indice ATMO bon à très bon (%)	78 %	75 %	79 %
BIODIVERSITÉ			
Nombre de papillons par transect (PROPAGE/sciences participatives)	27	18	28
Nombre d'arbres plantés par le service jardins espaces verts de Toulouse (correctif 2016)	3333	2483	2721
HABITAT, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE			
Taux de logements sociaux	20,85%	21,15%	21,58%
Nombre de contacts réalisés par l'Espace Info Energie à Toulouse (conseil énergétique personnalisé)	480	822	836
SOCIAL, CULTURE, ÉDUCATION			
Nombre de places dans les établissements d'accueil petite enfance (crèches, halte-garderie...)	6056	6157	6333
Effectifs scolaires (maternelle et élémentaire)	33 096	34 000	34 400
Nombre de visiteurs dans les musées toulousains (correctif 2016-2017)	1 491 765	1 734 619	2 098 197
CONSOMMATION RESPONSABLE			
Part du budget consacré à l'achat de produits bio dans les cantines scolaires de Toulouse	22,57%	26,00%	26,83%
Part des produits bio issus de filières locales	87,75%	90,00%	94,00%
ADMINISTRATION EXEMPLAIRE			
Achat durable : Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics	274208	262000	351074
Achat durable : % de marchés avec critères/clause environnement (correctif 2016)	38 %	63 %	62 %
Consommation d'énergie des bâtiments de la Ville (GWh)	138,7	143,7	139,1
Consommation d'eau des bâtiments de la Ville (milliers m ³)	1056	1122	1036
Nombre de ramettes de papiers achetées (correctif 2016)	37660	32483	25985
Nombre de journées de formation suivies par les agents	27126	24874	21019
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	4869	4371	4433
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (actualisation 2017)	7,86%	6,94 %	8,06%



[illegible]



Sources :

Toulouse en Chiffres 2018
Contributions des services
État initial de l'environnement du PLUiH

Photos : Bernard Aïach, Joachim Hocine, Frédéric Maligne, Patrice Nin

Création graphique : Studio Pastre

Impression : Imprimerie Toulouse Métropole

Septembre 2019

Mairie de Toulouse
Direction Environnement Énergie
Tél. : 05 62 27 41 05



MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !